

info:social

La sécurité sociale dans les faits



Prévoyance et
Analyse du module
situation économique
«Sécurité sociale»
des personnes
de l'Enquête Suisse
retraitées et
sur la Population Active
préretraitées
(ESPA) 2002

Actualités statistiques
de la sécurité sociale

13/2006



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel, 2006

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0 Bases statistiques et produits généraux
- 1 Population
- 2 Espace et environnement
- 3 Vie active et rémunération du travail
- 4 Economie nationale
- 5 Prix
- 6 Industrie et services
- 7 Agriculture et sylviculture
- 8 Energie
- 9 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Transports et communications
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Protection sociale
- 14 Santé
- 15 Education et science
- 16 Culture, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable et disparités régionales et internationales

Prévoyance et situation économique des personnes retraitées et préretraitées

Analyse du module «Sécurité sociale» de l'Enquête
Suisse sur la Population Active (ESPA) 2002

Rédaction Jürg Guggisberg (Büro, BASS, Berne)

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Complément d'information: Olivia Huguenin, OFS, tél. 032 713 69 25, fax 032 713 68 60, e-mail: olivia.huguenin@bfs.admin.ch

Rédaction : Jürg Guggisberg, Büro BASS

Réalisation: Section de la sécurité sociale

Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel
tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 300-0603

Prix: 12 francs (TVA excl.)

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 13 Protection sociale

Langue du texte original: allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Page de couverture: Monika Sommerhalder, Lucerne

Graphisme/Layout: OFS

Copyright: OFS, Neuchâtel 2006
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée

ISBN: 3-303-13081-7

Sommaire

En bref	5
<hr/>	
Prévoyance et situation économique des personnes retraitées et préretraitées	
Analyse du module «Sécurité sociale» de l'Enquête Suisse sur la Population Active (ESPA) 2002	
1 Introduction	7
2 Sources des données: ESPA 2002 et module «sécurité sociale»	8
2.1 Informations provenant des données de l'ESPA	8
2.2 Délimitation du groupe de population analysé	9
2.3 Définition du revenu	9
3 Diverses définitions de la «retraite»	10
3.1 L'âge légal de la retraite	10
3.2 Perception de prestations du système de prévoyance-vieillesse	11
3.3 Déclaration individuelle concernant le départ en préretraite	11
3.4 Activité professionnelle	12
3.5 Les divers groupes de personnes à la retraite	13
4 Personnes en préretraite	14
4.1 Taux de départ en préretraite selon l'âge et le sexe	15
4.2 Perception de prestations de la prévoyance-vieillesse	16
4.3 Situation financière des préretraités	18
4.4 Eléments déterminant la perception de prestations de la prévoyance professionnelle	20
5 Rentières/rentiers	22
5.1 Rentières et rentiers en retraite ordinaire ou anciennement préretraités	22
5.2 Situation en matière de prévoyance	23
5.3 Situation financière des rentières et des rentiers	24
5.4 Eléments déterminant la perception de prestations de la prévoyance professionnelle	26
6 Conclusion	29
7 Bibliographie	30

Actualités statistiques de la protection sociale (OFS)	31
– Premiers résultats nationaux de la statistique suisse de l'aide sociale en bref	31
– Croissance des dépenses pour la protection sociale en 2004	36
– Le risque d'isolement social frappe des groupes déjà défavorisés	39
Publications de la Section de la sécurité sociale	43
Quelques publications de l'OFS	46

En bref

En Suisse, la prévoyance-vieillesse est assurée par un système à trois piliers, qui allie un régime de répartition avec un régime de capitalisation et qui est souvent cité en exemple dans les comparaisons internationales. Les informations statistiques pertinentes faisant défaut, seules des évaluations partielles ont pu être établies jusqu'ici sur la couverture des divers piliers et sur la fréquence et les modalités de leurs combinaisons. Pour combler cette lacune et pour permettre l'établissement de rapports réguliers sur la sécurité sociale, on a ajouté dès 2002 un module «sécurité sociale» à l'Enquête suisse sur la population active (ESPA). Les données de ce module ont pour la première fois fait l'objet d'une analyse systématique dans une étude plus vaste (Guggisberg/Künzi 2005). La présente analyse examine plus spécifiquement le nombre de retraités et de préretraités qui bénéficient de prestations de la prévoyance-vieillesse et l'influence du mode de prévoyance sur la situation financière des bénéficiaires de prestations.

L'analyse des données a révélé que deux tiers environ des rentières et des rentiers (état en 2002) reçoivent, outre les prestations de l'AVS, des prestations-vieillesse de l'un des deux autres piliers au moins. Une meilleure couverture dans la prévoyance se reflète dans un revenu équivalent moyen brut plus élevé. Dans ce domaine, ce sont les rentiers qui touchent des prestations des trois piliers qui sont les mieux lotis, et environ un quart de tous les rentiers jouissent de cette situation confortable.

Les chiffres montrent cependant que le niveau de prévoyance et le revenu varient grandement selon le sexe. La couverture des femmes à la retraite est ainsi nettement moins bonne que celle des hommes et, pour une couverture équivalente, le revenu équivalent moyen brut des femmes s'avère nettement inférieur à celui des hommes. Voilà l'une des raisons qui pourrait expliquer pourquoi le taux des personnes en préretraite est sensiblement plus faible parmi les femmes que parmi les hommes.

Outre le sexe, le niveau de formation exerce aussi une influence décisive sur l'existence d'une prévoyance professionnelle. Pendant la durée totale de la vie active, les personnes au bénéfice d'une formation plus poussée (en particulier les hommes) gagnent en moyenne des revenus plus élevés que les personnes au niveau de formation inférieur (les femmes notamment), et sont donc plus nombreuses à bénéficier de prestations de la prévoyance professionnelle une fois arrivées à l'âge de la retraite. Il apparaît de plus que les personnes qui touchent des prestations de la prévoyance professionnelle sont aussi plus nombreuses à bénéficier de prestations du troisième pilier (3a).

Mais il ne faut pas y voir une relation de cause à effet. Le financement du troisième pilier est en général prélevé sur le revenu pendant la phase active de la vie. Autrement dit, celui qui gagne un salaire possède également plus de chances de cotiser à un troisième pilier, en plus de ses cotisations au deuxième pilier.

Les données ont par ailleurs révélé que la préretraite est, indépendamment du sexe, le plus souvent financée par la prévoyance professionnelle. La situation financière d'une grande partie des préretraités peut être qualifiée de bonne. La médiane du revenu équivalent brut des préretraités se situe en effet à 62'000 francs, soit à peine un peu moins que le revenu des personnes du même âge n'ayant pas encore quitté la vie active ou des personnes âgées de 40 à 54 ans exerçant une activité professionnelle. Elle s'avère en outre nettement supérieure au revenu médian des 20 à 29 ans ou des 30 à 39 ans.

1 Introduction

En Suisse, la prévoyance-vieillesse est assurée par un système à trois piliers, qui allie un régime de répartition avec un régime de capitalisation et qui est souvent cité en exemple lors de comparaisons internationales. L'assurance-vieillesse et survivants de l'Etat (AVS), c'est-à-dire le premier pilier, devrait – moyennant au besoin des prestations complémentaires – garantir la subsistance des rentiers et des rentières, ainsi que, dans une moindre mesure, leur participation à la société. Pour permettre aux retraités non seulement de couvrir leurs besoins essentiels, mais aussi de préserver leur niveau de vie habituel, la Suisse a créé la prévoyance professionnelle (PP), soit le deuxième pilier. Celui-ci comprend la prévoyance professionnelle obligatoire depuis 1985, assurée par les caisses de pension (quoique nombre de ces institutions font largement plus que les limites obligatoires). Enfin, le troisième pilier forme le complément individuel et privé. Il se subdivise entre l'épargne du pilier 3a, qui bénéficie d'avantages fiscaux, et l'épargne privée qui correspond au pilier 3b (cf. par ex. Wagner 2001).

Certaines informations statistiques faisant défaut sur la couverture et l'utilisation des 2^e et, en particulier, 3^e piliers, seules des évaluations partielles (cf. p. ex. Stamm/Lamprecht 2003, Balthasar et al. 2003) ont pu être établies jusqu'ici sur la couverture des divers piliers et sur la fréquence et les modalités de leurs combinaisons. En 2002, on a pour la première fois ajouté à l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) un module «sécurité sociale», afin de disposer en permanence de données actualisées sur la prévoyance-vieillesse. Ce module contient notamment des questions concernant les assurances sociales et la prévoyance-vieillesse, qui ont permis de combler une partie des lacunes. Le module a été élaboré par l'Office fédéral de la statistique avec la collaboration du bureau BASS, bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (Kucera/Bauer 2001). Les données du module «sécurité sociale» de 2002 ont pour la première fois fait l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre d'une étude plus vaste (Guggisberg/Künzi 2005) que la présente analyse et nous présentons ci-après une partie de ses résultats. Nous nous sommes en particulier attachés à déterminer combien de retraités et de préretraités bénéficient de prestations, quel type de prestations ils touchent et quelle est l'influence du mode de prévoyance sur la situation financière des bénéficiaires de prestations.

2 Sources des données: ESPA 2002 et module «sécurité sociale»

Nous présentons ci-après la base de données et les modalités de notre analyse.

2.1 Informations provenant des données de l'ESPA

Toutes les analyses réalisées se fondent sur les données de l'Enquête suisse sur la population active de 2002 (ESPA 2002), et plus particulièrement sur le module complémentaire «sécurité sociale», introduit pour la première fois en 2002 dans cette enquête. Sur les 28 questions de ce module, 12 s'adressent à toutes les personnes âgées de 18 ans et plus, les autres seulement aux personnes âgées de 55 à 70 ans. Ces dernières sont au cœur de notre analyse. Outre diverses questions directes sur le départ à la retraite, le module comprend essentiellement des questions sur le financement de la retraite. Le module «sécurité sociale» permet pour la première fois d'utiliser les données de l'ESPA pour analyser en détail le départ à la retraite et le financement de la retraite. Le **tableau 1** indique les différentes variables utilisées dans le rapport global (Guggisberg/Künzi 2005).

Tableau 1 Informations provenant des données de l'ESPA

Personnes âgées de 55 à 70 ans	
Variables sociodémographiques	<ul style="list-style-type: none"> • âge • sexe • formation • état civil • type de ménage • etc.
Variables socioprofessionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • statut d'activité • si personne active occupée: taux d'occupation • activité professionnelle actuelle ou passée • situation professionnelle actuelle ou passée
Variables socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> • revenu brut du ménage • revenu équivalent brut • revenu professionnel brut • revenu de la fortune
Personnes à la retraite âgées de 55 à 70 ans (module «sécurité sociale»)	
Départ à la retraite	<ul style="list-style-type: none"> • moment du départ à la retraite • pour les préretraités, motifs du départ à la retraite
Situation de prévoyance ¹	<ul style="list-style-type: none"> • perception d'une rente AVS (oui/non) • perception d'une rente transitoire (oui/non) • montant de la rente transitoire • perception de prestations de la prévoyance professionnelle (oui/non) • type des prestations de la prévoyance professionnelle (capital/rente) • si perception d'une rente de la prévoyance professionnelle: montant de la rente • perception de prestations du pilier 3a (oui/non) • type de prestations du pilier 3a (capital/rente)

1 Il convient de souligner ici que l'on ne connaît que le montant de la rente de prévoyance professionnelle (y compris la rente transitoire). Pour ce qui est des autres prestations, on sait uniquement si la personne concernée en bénéficie ou non.

Source: Auteurs

L'Enquête suisse sur la population active (ESPA)

L'Enquête suisse sur la population active (ESPA) est une enquête représentative réalisée chaque année par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle a pour but de recueillir des données sur la structure de la population active et sur les comportements en matière d'activité professionnelle. L'ensemble de base comprend tous les citoyens et citoyennes suisses, les étrangers et étrangères établis en Suisse et les résidents et résidentes à l'année, qui avaient 15 ans et plus au moment de l'enquête (les saisonniers, les personnes séjournant en Suisse pour une courte période, les frontaliers et les requérants d'asile ne sont pas pris en compte). Aux fins d'analyse, l'OFS fournit pour l'analyse des données les poids de pondération des différents groupes de personnes et de ménages. Ces poids tiennent compte des diverses probabilités de sélection des ménages sur la base du plan d'échantillonnage et des lacunes structurelles pour ce qui est du sexe et des classes d'âge. Tous les résultats présentés ici se fondent sur des poids de pondération déterminés au niveau des personnes.

2.2 Délimitation du groupe de population analysé

Le groupe de population soumis à analyse a été défini en trois temps:

- Dans un premier temps, nous avons réduit l'échantillon de l'ESPA 2002 aux personnes en âge de compléter la totalité du module «sécurité sociale» (toutes les personnes âgées de 55 à 70 ans).
- Dans un deuxième temps, nous avons éliminé toutes les personnes qui ne s'étaient pas déclarées disposées à remplir le module complémentaire «sécurité sociale».
- Enfin, dans un troisième temps, nous avons sélectionné uniquement les personnes se situant au maximum à neuf ans de l'âge de la retraite ou l'ayant dépassé de cinq ans au maximum (cf. chapitre 3.1).

Compte tenu de ces restrictions, le groupe faisant l'objet de la présente étude comprend un total de 8206 personnes: 5316 n'ont pas encore atteint l'âge légal de la retraite et 2890 sont à l'âge légal de la retraite.

2.3 Définition du revenu

Les revenus de personnes vivant dans des ménages de tailles différentes ne sont pas comparables, car des économies d'échelle apparaissent dans les grands ménages (utilisation commune d'espaces d'habitation ou d'appareils ménagers, par exemple). Pour pouvoir comparer la situation financière des individus, on pondère le **revenu brut du ménage** par le nombre de personnes vivant dans ce ménage à l'aide d'une échelle d'équivalences. Le revenu brut du ménage se compose de tous les revenus des personnes faisant ménage commun: revenus professionnels, prestations financières publiques et privées et revenu de la fortune². Nous appelons **revenus équivalents bruts** les revenus bruts des ménages après pondération. Pour les calculer, nous avons utilisé l'échelle d'équivalences de Gerfin/Wanzenried (2001)³.

Les moyennes arithmétiques subissant l'influence de quelques revenus très élevés et fournissant dès lors une image faussée de la situation financière «moyenne», nous utilisons, pour représenter cette situation, la **médiane des revenus équivalents bruts**⁴. Pour l'ensemble du groupe d'individus soumis à notre étude – soit les personnes n'ayant pas encore atteint ou ayant déjà dépassé l'âge légal de la retraite, comme désignées ci-dessus – cette médiane avoisine 60'000 francs. Les chapitres 4.3 et 5.3 présentent plus en détail la situation financière des préretraités et des retraités.

2 D'entente avec le mandant de l'étude de l'OFAS (Guggisberg/Künzi 2005), nous avons fondé notre analyse sur les revenus bruts des ménages. Après déduction du revenu brut des divers versements obligatoires, tels les impôts, les cotisations aux assurances sociales et à l'assurance-maladie, on obtient le revenu dit disponible, qui n'a toutefois pas été utilisé dans l'étude principale, notamment pour des raisons relevant du coût de la recherche.

3 Voici les coefficients d'équivalence utilisés pour les diverses tailles de ménage (scénario moyen Gerfin/Wanzenried 2001): 2 personnes: 1,31; 3 personnes: 1,7; 4 personnes: 1,83; 5 personnes: 1,95.

4 La médiane partage en deux moitiés les données classées selon leur grandeur. Autrement dit, 50% au moins des personnes concernées disposent d'un revenu plus petit ou égal à la médiane et 50% au moins disposent d'un revenu supérieur ou égal à la médiane.

3 Diverses définitions de la «retraite»

Pour pouvoir décrire la situation réelle des personnes interrogées entre la phase active de leur vie et la retraite, il importe de définir clairement les diverses notions qui concernent le départ à la retraite. L'OCDE (1995) distingue trois concepts différents pour identifier les personnes à la retraite. Est ainsi à la retraite une personne qui

- perçoit une rente de vieillesse publique ou privée ou une prestation publique ou privée de prévoyance-vieillesse; peu importe qu'elle exerce encore une activité professionnelle, qu'elle en recherche une ou qu'elle soit inactive;
- déclare s'être retirée du marché du travail, indépendamment de son statut d'activité et de la perception d'une rente de vieillesse publique ou professionnelle/privée (déclaration individuelle);
- est exclue du marché du travail, indépendamment des raisons qui ont motivé son retrait et de la perception d'une rente de vieillesse publique ou privée.

Il apparaît ainsi que la définition de la retraite se fonde sur des caractéristiques différentes selon le point de vue. Outre la **perception de prestations de la prévoyance-vieillesse** (rente), on peut également utiliser la **déclaration individuelle** des personnes interrogées ou la **place** qu'elles occupent **sur le marché du travail** (statut d'activité) pour définir les personnes à la retraite. L'**âge légal** ou ordinaire **de la retraite** constitue par ailleurs de plus en plus souvent un critère complémentaire.

L'un des objectifs de l'étude (Guggisberg/Künzi 2005) consistait à identifier et à décrire diverses formes du passage à la retraite. Il a été possible de l'atteindre à l'aide d'une combinaison des quatre critères de définition. Plusieurs sous-catégories sont ainsi venues s'ajouter aux catégories habituelles des «retraités / retraitées» et des «préretraités/préretraitées». Ces nouvelles sous-catégories illustrent la complexité et la variété qui caractérisent aujourd'hui le départ à la retraite. Nous présentons ci-après brièvement les divers critères de classement et les «groupes de retraités» qui en résultent (cf. **Figure 1**).

3.1 L'âge légal de la retraite

Sur la base de l'âge, la population soumise à analyse se subdivise en deux groupes:

- Les personnes n'ayant pas encore atteint l'âge légal de la retraite.
- Les personnes ayant atteint ou dépassé l'âge de la retraite.

L'âge légal de la retraite n'étant pas le même chez les femmes que chez les hommes, il est souvent difficile d'établir des comparaisons selon le sexe. Pour accroître les possibilités de ce type de comparaisons, nous avons défini la population soumise à analyse de manière à ce qu'elle ne comprenne que les personnes **se situant au maximum à neuf ans de l'âge de la retraite ou ayant dépassé cet âge de cinq ans au maximum**. Elle comprend ainsi des hommes âgés de 56 à 64 ans et de 65 à 70 ans et des femmes

âgées de 55 à 62 ans et de 63 à 67 ans⁵. Lorsque nous utilisons l'expression «âge de la retraite» ci-après, nous nous référons à l'âge légal de la retraite.

3.2 Perception de prestations du système de prévoyance-vieillesse

L'une des notions, présentée dans l'introduction de ce chapitre et utilisée comme critère pour définir les personnes à la retraite, est la perception de prestations du système de prévoyance-vieillesse. Ces prestations peuvent provenir de la prévoyance publique (rente AVS ou rente AVS anticipée) ou privée (rente ou retrait de capital du 2^e ou du 3^e pilier).

L'immense majorité (99,2%) des personnes à la retraite touchent des prestations de l'un des trois piliers au moins de la prévoyance-vieillesse. Nous désignons ce groupe par le terme de «rentières/rentiers» et utilisons l'expression «personnes en retraite différée» pour le groupe restant (0,8%).

Parmi les personnes considérées n'ayant pas encore atteint l'âge de la retraite, 14% touchent des prestations, sous une forme ou une autre, du système de prévoyance-vieillesse. Les individus percevant de telles prestations sans avoir atteint l'âge de la retraite appartiennent au groupe des «préretraités».

Les trois piliers du système de prévoyance-vieillesse

Tandis que la structure des 1^{er} et 2^e piliers est collective et obligatoire, les individus peuvent fixer à leur gré les objectifs et le financement à atteindre dans le cadre du 3^e pilier, qui est facultatif. Au sein du 3^e pilier, il faut distinguer la prévoyance liée (pilier 3a) et la prévoyance libre (pilier 3b). Les prestations de l'AVS sont en général versées sous forme de rente dès que le bénéficiaire a atteint l'âge légal de la retraite. Au moment de l'enquête (2002), la perception anticipée de la rente AVS n'était possible que pour les hommes ayant 63 ou 64 ans révolus et pour les femmes ayant 62 ans révolus. La prévoyance liée (pilier 3a) jouit d'avantages fiscaux et le bénéficiaire peut disposer du capital épargné sous forme de prestations de prévoyance au plus tôt cinq ans avant d'avoir atteint l'âge légal de la retraite. Il existe toutefois des exceptions qui autorisent les personnes concernées à utiliser leur capital auparavant: achat d'un logement, début d'une activité lucrative indépendante, invalidité, décès, rachat au sein d'une institution de prévoyance ou départ définitif de la Suisse. Les prestations de vieillesse doivent être versées au plus tard au moment où la personne concernée parvient à l'âge légal de la retraite. Cette forme de prévoyance est en principe réservée aux personnes actives occupées.

3.3 Déclaration individuelle concernant le départ en préretraite

Voici la question du module «sécurité sociale» qui a été posée à toutes les personnes situées dans le segment d'âge considéré (variable SO13): «Avez-vous désiré ou été obligé(e) de prendre une retraite anticipée?». La question est ensuite répétée avec l'introduction suivante: «De nos jours, beaucoup de personnes ont été obligées de prendre la retraite anticipée ou ont désiré prendre la retraite anticipée; et malgré cela elles ont recommencé à travailler.»

Cette introduction montre que l'OFS entend également tenir compte des personnes qui restent actives ou ont recommencé à travailler bien qu'elles soient en retraite anticipée. Nous considérons la part des personnes ayant répondu «oui» à cette question en distinguant les deux groupes d'âge.

- Personnes n'ayant pas encore atteint l'âge de la retraite: 16% des personnes n'ayant pas encore atteint l'âge de la retraite ont déclaré avoir désiré ou avoir été obligées de prendre une retraite anticipée. Nous appelons ce groupe «personnes en retraite anticipée». Cette proportion est supérieure à celle obtenue sur la base du critère «perception de prestations de la prévoyance-vieillesse». Il existe donc des personnes qui

5 Le relèvement progressif de l'âge légal de la retraite (10^e révision de l'AVS) est pris en compte. Cela signifie que les femmes âgées de 67 ans ont déjà dépassé de cinq ans l'âge légal de la retraite. Défini selon les restrictions par âge, l'échantillon analysé, compte au total 8206 cas valables.

se disent en préretraite, sans toutefois toucher de prestations du système de prévoyance-vieillesse. Leur part avoisine 2% au sein du groupe d'âge considéré. Dans le groupe «personnes en préretraite», au total 15% des individus ne touchent aucune prestation du système de prévoyance-vieillesse. Nous les appelons ci-après les «personnes en préretraite sans prestations»⁶.

- Personnes ayant atteint l'âge de la retraite: Un quart environ de tous les rentiers/rentières ont répondu «oui» à la question concernant la préretraite. Nous les appelons les «rentières/rentiers anciennement préretraités». Nous regroupons tous les autres rentiers/rentières sous l'expression «rentières/rentiers en retraite ordinaire».

3.4 Activité professionnelle

La classification établie jusqu'ici ne prend pas en compte le statut d'activité. Or tous les groupes de retraités comprennent des personnes qui continuent d'exercer une activité professionnelle. Le taux d'actifs occupés, soit le nombre de personnes exerçant une activité professionnelle divisé par la somme des non-actifs, des sans-emploi et des actifs, varie cependant selon la catégorie. Par exemple, 22% de tous les préretraités et 21% des rentières/rentiers en retraite ordinaire exercent encore une forme ou l'autre d'activité professionnelle⁷. Ce taux est cependant nettement inférieur parmi les rentières/rentiers anciennement retraités, qui se situe à 12%. Le taux d'actifs occupés des divers groupes de personnes à la retraite apparaît dans la **Figure 1**.

Définition de l'activité professionnelle selon l'ESPA

L'ESPA distingue pour l'essentiel entre les *personnes actives occupées*, les *personnes sans emploi* et les *personnes non actives*. La définition du statut d'activité appliquée par l'ESPA est recommandée par l'Organisation internationale du travail (OIT), à Genève, et par l'OCDE, de sorte qu'il est possible de procéder à des comparaisons internationales (cf. OFS 2003).

Font partie des *personnes actives occupées*, les personnes qui

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération au cours de la semaine de référence, que ce soit en tant que salariées ou en tant qu'indépendantes;
- n'ont pas travaillé pendant la semaine de référence, mais qui sont au bénéfice d'un contrat de travail formel avec un employeur;
- ont collaboré dans l'entreprise familiale au cours de la semaine de référence sans toucher de rémunération.

Font partie des *personnes sans emploi*, les personnes

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence,
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes,
- qui ont entrepris une ou plusieurs démarches de recherche au cours de cette période et
- qui pourraient commencer à travailler au cours des quatre semaines suivantes.

Font partie des *personnes non actives* les personnes qui ne comptent ni parmi les personnes actives occupées, ni parmi les personnes sans emploi.

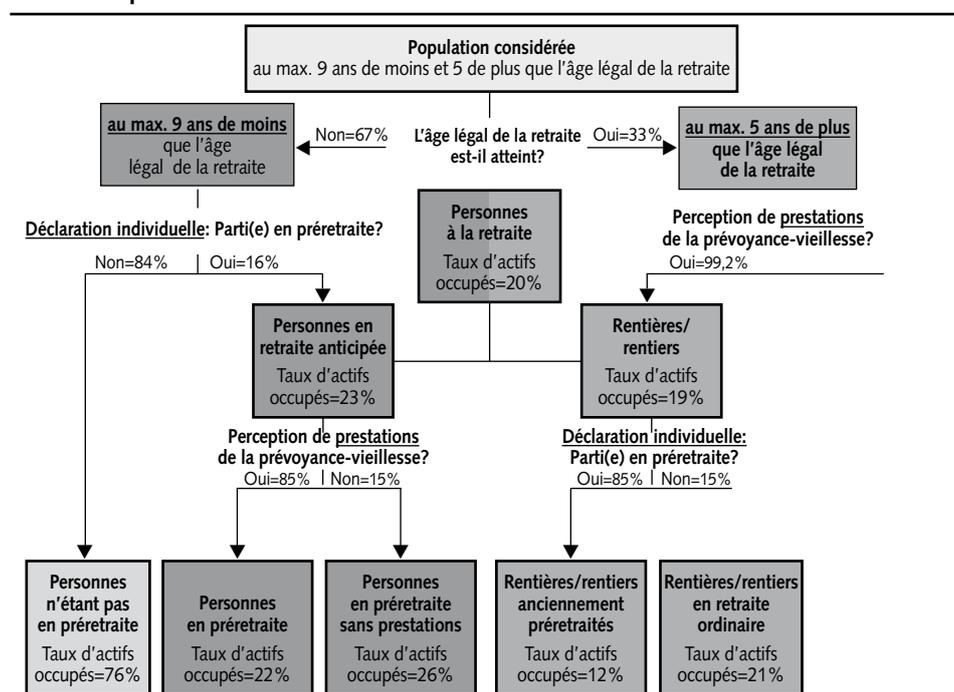
6 On se demande à juste titre comment ces personnes financent leur préretraite. Outre les 26% qui peuvent être classés parmi les actifs occupés, on peut apparemment distinguer deux groupes: env. 29%, qui touchent une rente maladie, accident ou invalidité, et env. 31%, dont le revenu de la fortune dépasse 1000 francs. Par ailleurs, 77% des personnes de ce groupe vivent dans un ménage de plusieurs personnes et bénéficient très probablement du soutien des autres membres du ménage (époux ou épouse, par ex.).

7 Environ 43% des (pré)retraités qui continuent d'exercer une activité professionnelle ont réduit leur taux d'activité à 50%, voire moins. Cependant, le taux d'activité de 46% d'entre eux se situe entre 90 et 100%.

3.5 Les divers groupes de personnes à la retraite

Nous avons montré que la combinaison de quatre critères – âge en rapport avec l'âge légal de la retraite, perception de prestations de la prévoyance-vieillesse, déclaration individuelle et statut d'activité – permettent de déterminer divers groupes de personnes à la retraite. La **Figure 1** en donne un aperçu. Dans l'étude (Guggisberg/Künzi 2005), chacun de ces groupes de retraités fait l'objet d'une description et d'une analyse détaillées. Nous nous contentons ici de présenter certains des résultats obtenus quant à la situation de prévoyance et à la situation financière des «personnes en retraite anticipée», des «rentières/rentiers anciennement préretraités» et des «rentières/rentiers en retraite ordinaire».

Fig. 1 Parts des différents groupes de personnes à la retraite et leurs taux d'actifs occupés



Statut d'activité:

taux d'actifs occupés = nombre d'actifs occupés/somme des personnes actives, non actives et sans emploi

Remarques: (*) Nombre de cas trop petit pour déterminer le taux d'actifs occupés.

Population considérée: Personnes se trouvant au maximum à neuf ans de l'âge légal de la retraite ou l'ayant dépassé de cinq ans au maximum (n=8206).

Source: OFS, ESPA 2002. Calculs et graphique: BASS.

4 Personnes en préretraite

Selon la définition appliquée, 14% de toutes les personnes se situant au maximum à neuf ans de l'âge légal de la retraite appartiennent au groupe des préretraités/préretraitées et 2% sont, selon leurs propres dires, en préretraite sans toucher de prestations de la prévoyance vieillesse. Si l'on exclut toutes les personnes qui n'ont jamais exercé d'activité professionnelle ou qui n'en ont plus exercé après l'âge de 50 ans, le pourcentage de chacun de ces deux groupes augmente d'un point: 15% de «préretraités/préretraitées» et 3% de «personnes en préretraite sans prestations». A la question concernant les raisons de leur départ en préretraite, un tiers environ des personnes mentionnent des motifs économiques, un quart des raisons de santé et un quart encore des raisons personnelles⁸.

Dorn (2004) a examiné en détail les motifs d'un départ en préretraite en se fondant sur les mêmes données. Il a ainsi établi qu'environ 60% des personnes en préretraite sont des hommes et seulement 40% des femmes. Contrairement au statut d'activité du compagnon ou de la compagne, l'état civil ne semble avoir aucune influence sur la décision de partir en préretraite. Pour ce qui est des différences selon la région et la nationalité, on observe que les départs en préretraite sont légèrement plus fréquents en Suisse alémanique et parmi les citoyens et citoyennes suisses qu'en Suisse latine et parmi les étrangères et les étrangers. La probabilité d'un départ en préretraite ne suit pas une croissance parfaitement parallèle au niveau de formation: si les personnes dont le niveau de formation est le plus bas présentent la probabilité la plus faible de partir en préretraite, la probabilité d'un départ en préretraite est la plus élevée parmi les personnes au bénéfice d'une formation de niveau moyen. Il n'est guère étonnant de constater que la probabilité d'un départ en préretraite augmente à l'approche de l'âge légal de la retraite. Pour ce qui est du métier exercé, les départs en préretraite sont plus fréquents parmi les «cols blancs» que parmi les «cols bleus». Les professions dirigeantes, intellectuelles et techniques sont ainsi fortement représentées parmi les préretraités. A l'inverse, les artisans et, en particulier, les agriculteurs partent moins souvent en préretraite. La présente analyse répond aux quatre questions suivantes concernant la préretraite:

- Quelles sont les différences entre femmes et hommes dans la probabilité d'un départ en préretraite?
- Quelle est la situation en matière de prévoyance des personnes en préretraite?
- De quel revenu équivalent brut disposent les personnes en préretraite?
- Quelles sont les éléments déterminant la perception de prestations du 2^e pilier?

⁸ Les motifs économiques comprennent la fermeture de l'entreprise, les restructurations et une «offre attractive de l'employeur». Voici les diverses raisons personnelles: «raisons fiscales», «pouvait se le permettre financièrement», «aucune envie/nécessité de travailler davantage» et «obligations familiales».

4.1 Taux de départ en préretraite selon l'âge et le sexe

La probabilité d'un départ à la retraite anticipée est nettement plus élevée parmi les hommes que parmi les femmes. Les écarts entre les sexes subsistent même après exclusion de toutes les personnes n'ayant jamais exercé une activité professionnelle ou n'ayant plus travaillé après l'âge de 50 ans. Dans le segment d'âge considéré, la probabilité d'un départ en préretraite atteint 13% environ chez les femmes et 21% chez les hommes. Cette différence est statistiquement significative. En incluant l'âge du départ à la retraite dans l'analyse, la situation se présente comme l'illustre la **Figure 2**.

Plus les femmes et les hommes sont proches de l'âge légal de la retraite, plus la probabilité est grande qu'ils partent ou soient mis en préretraite. Parmi les femmes ayant entre neuf et sept ans de moins que l'âge de la retraite, 5% sont à la retraite anticipée. Soulignons que 40% de ces femmes partent en préretraite sans bénéficier de l'aide financière des prestations de la prévoyance-vieillesse. Parmi les hommes appartenant au segment d'âge équivalent, 7% sont déjà en préretraite, mais seuls 15% d'entre eux ne touchent pas de prestations anticipées du système de prévoyance-vieillesse. Chez les hommes, la proportion des préretraités augmente d'autant que l'on se rapproche de l'âge légal de la retraite, jusqu'à atteindre 51% à un an de la retraite (45% de préretraités; 6% de départs en préretraite sans prestations de la prévoyance-vieillesse). La croissance est moins rapide chez les femmes et la part des préretraitées atteint 35% à une année de la retraite (30% en préretraite; 5% de préretraitées sans prestations de la prévoyance-vieillesse).

Les écarts entre les deux sexes surprennent d'autant plus que ces calculs excluent toutes les personnes n'ayant jamais exercé une activité lucrative ou n'ayant pas travaillé après l'âge de 50 ans. Le grand nombre de femmes actives dans le ménage, qui ne peuvent de ce fait pas prendre une retraite anticipée, ne suffit pas pour expliquer ces écarts. Voici les autres raisons que l'on peut avancer:

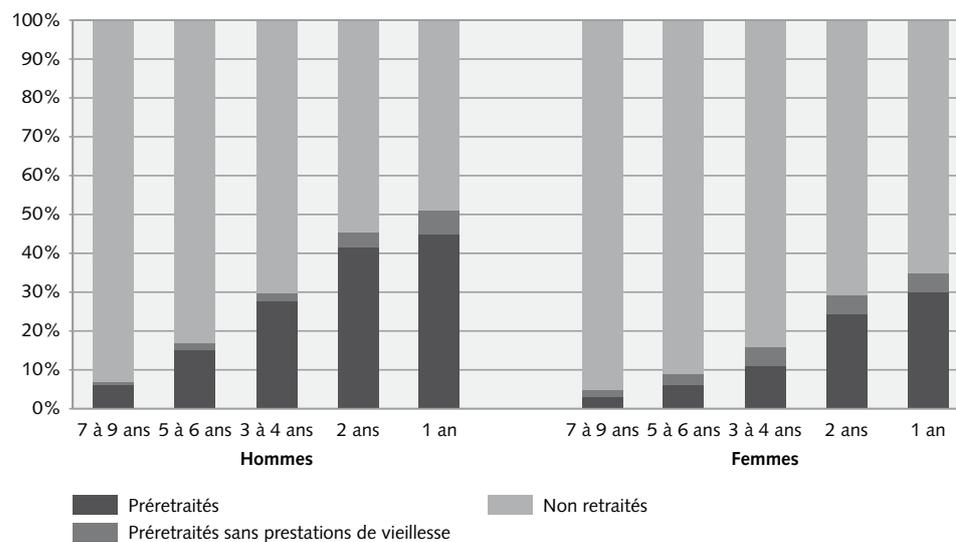
- Parmi les femmes qui ne sont pas à la retraite et qui ont travaillé après avoir atteint l'âge de 51 ans, environ 66% déclarent être assurées auprès d'une ou de plusieurs caisses de pension. Chez les hommes, cette proportion se situe à 86%. Parmi les personnes qui versent régulièrement des cotisations au titre de la prévoyance privée, les écarts entre les parts des femmes et des hommes sont moins marqués, mais cependant plus significatifs (54% pour les femmes; 59% pour les hommes). Les femmes travaillent plus souvent que les hommes à temps partiel, ce qui entrave la constitution d'un capital de prévoyance-vieillesse (la «déduction de coordination» dans le 2^e pilier s'élevait à 24'720 francs en 2002). L'écart entre les sexes dans le pourcentage de départs en préretraite s'expliquerait donc pour l'essentiel par la situation moins favorable des femmes en matière de prévoyance.
- L'âge légal de la retraite n'étant pas le même pour les femmes et pour les hommes, la définition de l'âge «idéal» de la retraite varie selon le sexe et l'âge de la personne interrogée. Dans leur étude, Balthasar et al. (2003, 40) relèvent que près de la moitié des hommes interrogés placent l'âge idéal du départ à la retraite avant l'âge légal, alors que seulement un quart des femmes sont de cet avis⁹.

Les taux de préretraités auxquels nous parvenons sont nettement supérieurs à ceux présentés par Vuille (2000), par exemple. A une année de la retraite, les taux dont cet auteur fait état atteignent 38% chez les hommes (50% dans notre étude) et 26% chez les femmes (35% ici). Les écarts sont à mettre sur le compte de la définition différente de la retraite anticipée. Pour Vuille, font partie des préretraités uniquement les personnes qui n'exercent aucune activité professionnelle. Or, dans la définition que nous

9 La question a été posée à des hommes âgés entre 61 et 71 ans et à des femmes âgées entre 59 et 71 ans.

**Probabilité d'un départ à la retraite anticipée, selon le sexe et l'âge
(par rapport à l'âge légal de la retraite)**

Fig. 2



Remarques:

Population considérée: Hommes et femmes n'ayant pas encore atteint l'âge légal de la retraite, à l'exclusion des personnes n'ayant jamais exercé une activité professionnelle ou n'ayant pas travaillé au-delà de l'âge de 50 ans (n=4657).

Source: OFS, ESPA 2002. Calculs: BASS.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

avons retenue, préretraite et exercice d'une activité professionnelle ne s'excluent pas mutuellement. Si nous appliquons la même définition que Vuille, ce qui reviendrait à exclure les quelque 22% de préretraités exerçant une activité professionnelle, les divers taux coïncideraient presque parfaitement.

4.2 Perception de prestations de la prévoyance-vieillesse

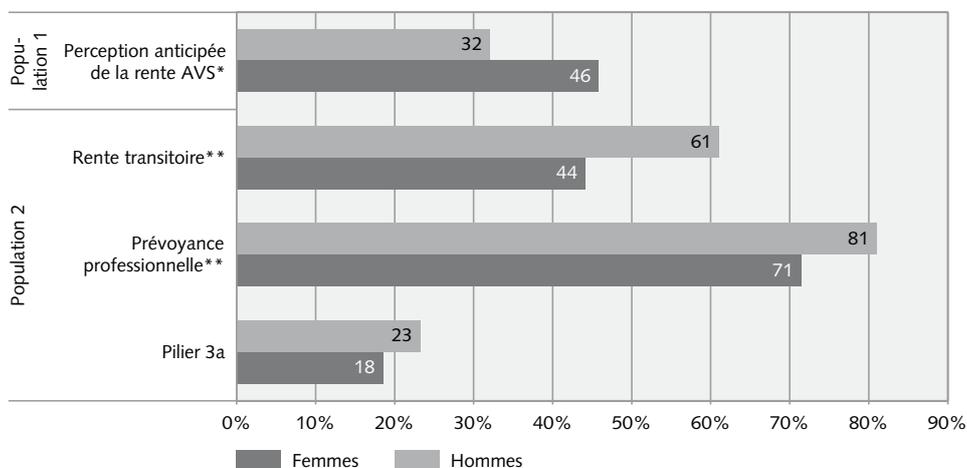
Le module «sécurité sociale» s'adresse à toutes les personnes indiquant qu'elles ont pris une retraite anticipée; des questions détaillées sur le type de prestations (anticipées) de la prévoyance-vieillesse qu'elles touchent ou qu'elles ont touchées leur sont posées. Un individu peut en principe percevoir des prestations anticipées des trois piliers (rente AVS, rente ou capital de la prévoyance professionnelle, rente ou capital de la prévoyance privée 3a) ou une rente transitoire¹⁰. Une personne touchant au moins une de ces prestations est considérée en préretraite. La **Figure 3** montre le taux de couverture assuré par les trois piliers selon le sexe:

- Un tiers environ des hommes en préretraite âgés de 63 ou de 64 ans perçoivent la rente AVS de manière anticipée. Cette proportion est nettement plus élevée chez les femmes ayant droit à la rente anticipée (62 ans), puisqu'elle atteint 46%.
- 56% de tous les préretraités touchent une rente transitoire. Leur proportion est nettement plus élevée chez les hommes (61%) que chez les femmes (44%).
- 78% des préretraités reçoivent des prestations de prévoyance professionnelle (rente et/ou capital). La couverture de la prévoyance professionnelle atteint 81% chez les hommes et 71% chez les femmes.
- 22% des préretraités perçoivent des prestations (rente et/ou capital) de la prévoyance privée. On ne relève pas ici d'écarts significatifs entre les sexes.

¹⁰ Pour éviter une possible lacune dans les prestations de vieillesse entre le départ à la retraite anticipée et l'âge légal de la retraite, diverses entreprises et caisses de pensions offrent une rente compensatoire ou transitoire aux personnes salariées. Selon le règlement de la caisse de pension, il peut s'agir d'un cadeau aux assurés ou d'une réduction à vie de la rente de prévoyance professionnelle dès l'âge légal de la retraite, destinée à rembourser la rente transitoire. Au moment de l'enquête, la perception anticipée de la rente AVS était possible dès 63 ou 64 ans pour les hommes et dès 62 ans pour les femmes.

Part des bénéficiaires de prestations selon le sexe et le type de prestations de la prévoyance-vieillesse – préretraités

Fig. 3

**Remarques:**

Population 1 (perception anticipée de la rente AVS): Hommes (63 / 64 ans) et femmes (62 ans) à la retraite anticipée (n=273).

Population 2 (rente transitoire, prévoyance professionnelle, pilier 3a): préretraités, au max. à neuf ans de l'âge légal de la retraite (n=757).

**/* Différences significatives entre les pourcentages d'hommes et de femmes: ** p<0,01; * p<0,05.

Source: OFS, ESPA 2002. Calculs et graphique: BASS.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

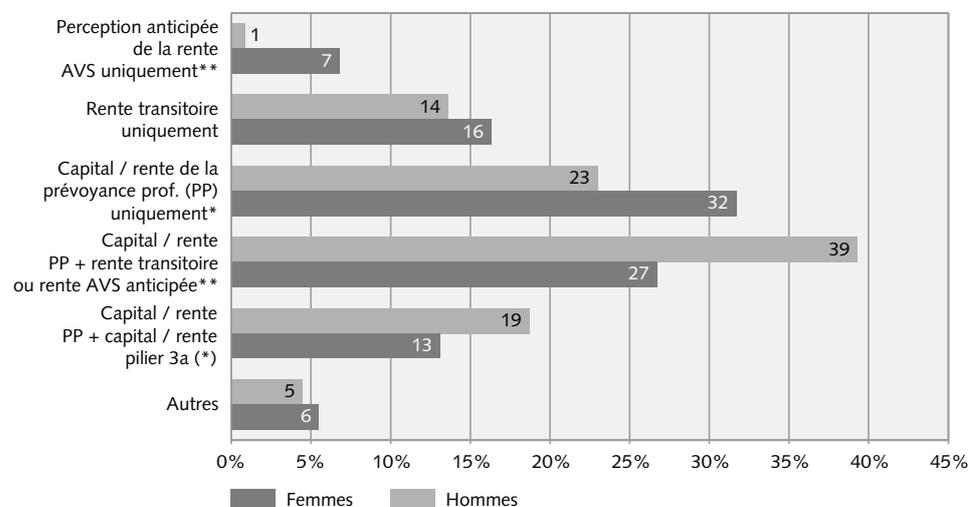
Ces données montrent que la retraite anticipée est financée avant tout par la prévoyance professionnelle et les rentes transitoires, une grande partie des préretraités combinant plusieurs prestations. Voici les données concernant ce financement (cf. Figure 4):

- La majorité des femmes touchent des prestations d'une seule source de financement (55%): 32% financent leur préretraite exclusivement par le 2^e pilier et 23% soit par une rente transitoire (16%) soit par la perception anticipée de la rente AVS (7%). Chez les hommes, ces pourcentages sont nettement plus faibles: 23% (2^e pilier) et 15% (rente transitoire [14%] / perception anticipée de la rente AVS [1%]).
- Plus de la moitié des hommes (58%) touchent des prestations de plusieurs sources de financement, alors que c'est le cas de seulement 40% des femmes.
- 39% des hommes et 27% des femmes complètent les versements de la prévoyance professionnelle par une rente transitoire ou par la perception anticipée de la rente AVS.
- 19% des hommes et 13% des femmes combinent les prestations du 2^e pilier avec celles du pilier 3a. Les différences sont statistiquement significatives au dixième centile.

Le chapitre suivant présente l'influence de ces diverses situations en matière de prévoyance sur la situation financière.

Combinaison de diverses prestations de prévoyance selon le sexe – préretirés

Fig. 4



Remarques:

Population considérée: Personnes à la retraite anticipée (n=757).

**/*/(*) Différences significatives entre les pourcentages d'hommes et de femmes: ** p<0,01; * p<0,05; (*) p<0,1.

Source: OFS, ESPA 2002. Calculs et graphique: BASS.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

4.3 Situation financière des préretraités

Comme nous l'avons déjà expliqué dans le chapitre 2.3, cette présentation de la situation financière des préretraités se fonde sur la **médiane du revenu équivalent brut**, qui se situe ici à 64'000 francs. A des fins de comparaison, on peut se reporter aux médianes du revenu équivalent brut d'autres groupes de personnes, qui figurent dans le **Tableau 2**.

Tableau 2 Médiane du revenu annuel équivalent brut de divers groupes de personnes (en francs)

Groupe	Revenu équivalent brut		
	Femmes	Hommes	Tous
Préretirés – au max. à 9 ans de l'âge de la retraite	60 000	67 000	64 000
Préretirés sans activité professionnelle	57 000	62 000	60 000
Préretirés exerçant une activité professionnelle	66 000	96 000	86 000
Personnes n'étant pas à la retraite – au max. à 9 ans de l'âge de la retraite	60 000	73 000	65 000
Personnes n'étant pas à la retraite sans activité professionnelle	52 000	41 000	50 000
Personnes n'étant pas à la retraite exerçant une activité professionnelle	64 000	76 000	70 000
Personnes appartenant à des groupes d'âge plus jeunes			
20 à 29 ans	49 000	56 000	52 000
30 à 39 ans	54 000	65 000	59 000
40 à 54 ans	62 000	68 000	65 000

Source: OFS, ESPA 2002. Calculs et présentation: BASS.

Situation financière des préretraités selon le statut d'activité et le sexe

Selon leurs indications, environ 22% des préretraités continuent d'exercer une activité professionnelle (cf. définition de l'activité professionnelle, chapitre 3.4). Leur taux est légèrement plus élevé chez les hommes (24%) que chez les femmes (19%). L'écart ne s'avère toutefois pas significatif du point de vue statistique. La médiane du revenu annuel équivalent brut des préretraités actifs occupés est de 26'000 francs supérieure à celle des préretraités sans activité professionnelle. La comparaison entre les deux sexes révèle des écarts importants: la différence entre les revenus médians des préretraités actifs occupés et des préretraités sans activité professionnelle atteint 34'000 francs chez les hommes mais se monte «seulement» à 9000 francs chez les femmes. L'écart s'expliquerait en partie par la différence entre les taux d'activité des femmes et des hommes. Plus d'un tiers (38%) des hommes en préretraite actifs occupés travaillent à plus de 60%, alors que cette proportion n'est que de 17% chez les femmes. Pour ce qui est du niveau de formation, on ne relève pas de différence statistiquement significative entre les hommes et les femmes en préretraite continuant d'exercer une activité professionnelle¹¹.

Situation financière des préretraités selon le sexe et la situation individuelle de prévoyance

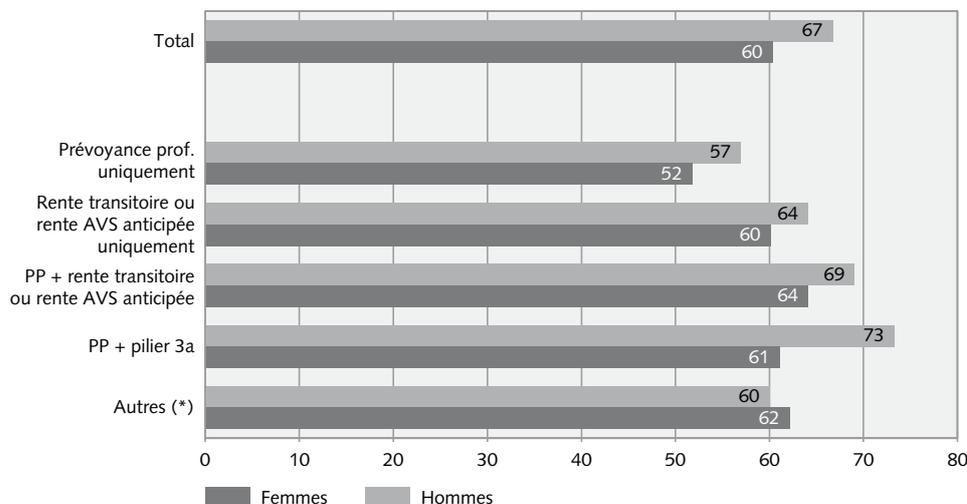
La **Figure 5** illustre les valeurs médianes du revenu équivalent brut des préretraités selon le sexe et la situation individuelle de prévoyance.

- **Femmes en préretraite:** Si l'on considère uniquement les médianes des revenus annuels équivalents bruts des femmes, on remarque que les différences ne sont pas frappantes dans le groupe considéré. Ces valeurs avoisinent presque toutes 60'000 francs par an. Seule la médiane des femmes qui financent leur retraite anticipée uniquement par les prestations de la prévoyance professionnelle (médiane= 52'000) constitue une exception. Ce groupe réunit près d'un tiers de toutes les préretraitées. Or celles-ci savent justement qu'elles toucheront encore la rente AVS dès qu'elles auront atteint l'âge légal de la retraite.
- **Hommes en préretraite:** Les différences entre les valeurs médianes considérées sont nettement plus grandes chez les hommes que chez les femmes. Le revenu équivalent brut moyen varie entre 57'000 et 73'000 francs par an. Si l'on tient compte des différents groupes, il se situe à 67'000 francs. Plus de la moitié des hommes préretraités appartiennent aux deux groupes dont le revenu équivalent moyen brut est le plus élevé (combinaison de prestations de la prévoyance professionnelle et du pilier 3a ou d'une rente transitoire).
- **Comparaison entre les sexes:** Dans l'ensemble, la médiane du revenu annuel équivalent brut des femmes en préretraite est de 7000 francs environ inférieure à celles des hommes en préretraite. Dans presque tous les groupes, le revenu équivalent moyen brut des femmes est plus bas que celui des hommes. La catégorie résiduelle «autres» constitue une exception, mais elle n'est guère significative en raison du petit nombre de cas qu'elle regroupe. La différence la plus grande apparaît dans le groupe des préretraités qui touchent des prestations des prévoyances professionnelle et privée. Dans ce cas, l'écart atteint environ 12'000 francs.

11 L'étude (Guggisberg/Künzi 2005) traite en détail l'activité professionnelle des retraités et ses déterminants.

Médiane du revenu annuel équivalent brut selon le sexe et la situation de prévoyance (en milliers de francs) – préretraités

Fig. 5



Remarques:

Population considérée: Préretraités / préretraitées (n=628).

(*) Les valeurs indiquées résultent de l'extrapolation de 14 et de 23 cas observés.

Source: OFS, ESPA 2002. Calculs et graphique: BASS.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

4.4 Éléments déterminant la perception de prestations de la prévoyance professionnelle

12 Nous avons recouru ici à la méthode des régressions logistiques multivariées. Dans cette approche empirique, la variable explicative possède la valeur 0 pour les préretraités sans prestations de la prévoyance professionnelle et la valeur 1 pour le reste des rentières/rentiers percevant ce type de prestations. Le modèle a été spécifié en deux étapes. Dans un premier temps, nous avons intégré les variables sociodémographiques disponibles dans un modèle initial et déterminé leur influence. Dans un deuxième temps, nous avons progressivement optimisé le modèle initial en écartant les variables non significatives.

13 D'autres variables, telles que diverses variables socioprofessionnelles (ancienne position professionnelle, branche, etc.) ne pourront être intégrées dans des modèles explicatifs longitudinaux que lorsque l'on disposera des données du module «sécurité sociale» pour l'année 2005.

14 La différence entre les salaires atteint 21% dans l'économie privée et 10% dans l'administration fédérale. Entre 1994 et 1998, elle a reculé de 3 points aussi bien dans l'économie privée que dans le secteur public. L'amenuisement des différences salariales ne s'est pas poursuivi entre 1998 et 2000. (OFS 2003b, 56)

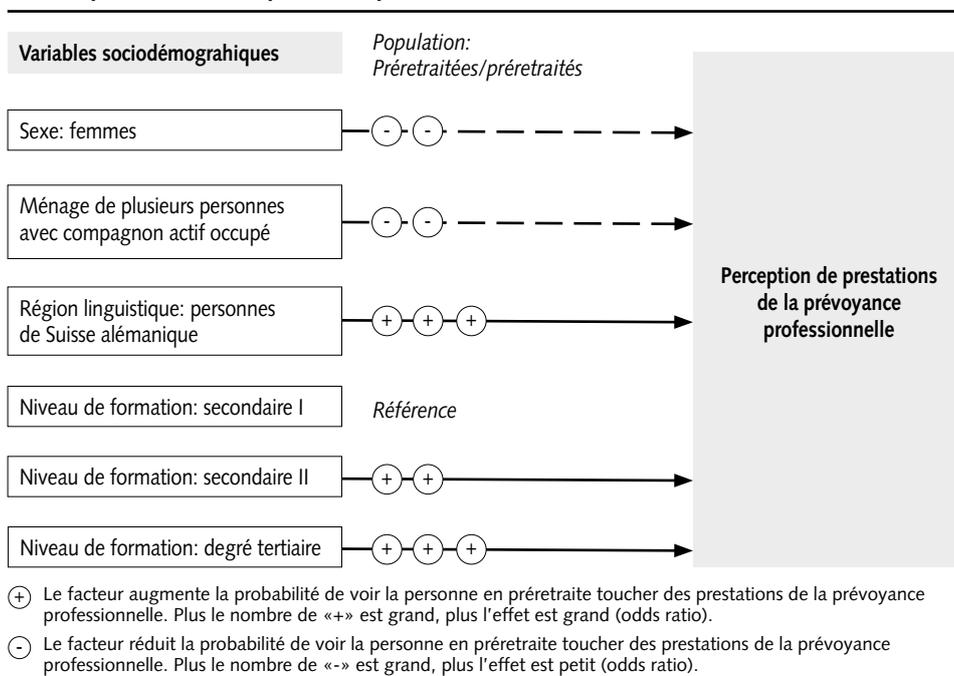
Sur l'ensemble des préretraités, 78% touchent des prestations de la prévoyance professionnelle. Dans le présent chapitre, nous examinons dans quelle mesure les variables sociodémographiques et leurs combinaisons contribuent à la perception ou à la non-perception de ces prestations¹². La capacité explicative du modèle s'avère relativement faible (pseudo-R² = 0,042). Autrement dit, les variables sociodémographiques connues n'apportent qu'une réponse partielle à la question portant sur les éléments qui déterminent la perception de prestations du 2^e pilier parmi les préretraités¹³. Les effets identifiés constituent au mieux des corrélations statistiques, qu'il importe d'interpréter dans un deuxième temps. On peut en principe partir de l'hypothèse que le statut d'activité et la situation financière avant le départ en préretraite jouent un rôle décisif dans la possibilité d'accumuler du capital au titre de la prévoyance professionnelle. Plus la phase de vie active d'un individu a été longue et plus ses revenus ont été élevés, plus il a de chances de posséder un compte de prévoyance, doté d'un capital élevé, qui lui permet de financer une préretraite. La **Figure 6** illustre les résultats de l'analyse économétrique. Voici ce que l'on peut observer:

- **Sexe:** La probabilité de voir les femmes en préretraite toucher des prestations de la prévoyance professionnelle est de quelque 38% inférieure à celle enregistrée chez les hommes. Grâce aux recherches sur l'égalité des sexes, on sait que les femmes gagnent en moyenne moins que les hommes, interrompent plus souvent leur phase de vie active, travaillent plus souvent à temps partiel, gagnent plus souvent un revenu inférieur à la déduction de coordination et versent dès lors en moyenne des cotisations moins élevées à la prévoyance professionnelle¹⁴.
- **Compagnon/compagne exerçant une activité professionnelle:** Lorsque les préretraités vivent dans un ménage de plusieurs personnes comptant un compagnon ou une

compagne qui exerce une activité professionnelle, les chances de les voir percevoir des prestations de la prévoyance professionnelle sont inférieures de 39% environ par rapport aux autres types de ménages. Il est possible que la présence d'une personne active occupée dans le ménage permette de compenser la charge financière d'un départ en préretraite. Dans certains cas, la personne en préretraite peut ainsi renoncer à la perception anticipée de prestations de la prévoyance professionnelle.

- **Région linguistique:** Les chances de voir les préretraités de Suisse alémanique toucher des prestations de la prévoyance professionnelle sont presque deux fois plus élevées que parmi les préretraités de Suisse romande et du Tessin. Il s'avère toutefois difficile d'expliquer cet état de fait. Selon la statistique des salaires, c'est surtout au Tessin que le niveau général des salaires est inférieur au reste de la Suisse. Cette différence pourrait expliquer en partie l'effet observé. Il conviendrait cependant de vérifier si les écarts constatés ne sont pas induits par des différences sectorielles ou par d'autres variables socioprofessionnelles.
- **Niveau de formation:** Plus son niveau de formation est élevé, plus les chances sont grandes de voir un préretraité toucher des prestations de la prévoyance professionnelle. Comparées à celles d'un préretraité ayant atteint le degré secondaire I, ces chances sont 1,7 fois plus élevées chez un préretraité du degré secondaire II et 2,1 fois plus élevées chez un préretraité du degré «tertiaire». Comme le montrent les enquêtes annuelles sur la structure des salaires, l'effet du niveau de formation sur le niveau de revenu est incontesté. Les personnes possédant une meilleure formation disposent d'un revenu plus élevé et, dès lors, d'une meilleure prévoyance professionnelle.

Fig. 6 Éléments déterminant la perception de prestations de la prévoyance professionnelle parmi les préretraités



Population considérée: Préretraitées/préretraités se situant au max. à 9 ans de l'âge légal de la retraite (n=757).
 Variable dépendante: Perception de prestations de la prévoyance professionnelle = 1, 0, sinon pseudo-R²: 0,042.

Source: OFS, ESPA 2002. Calculs et graphique: BASS.

5 Rentières et rentiers

Après avoir présenté la situation des personnes en préretraite dans le chapitre précédent, nous nous penchons ici sur la situation des rentières et des rentiers. La **Figure 1** montre que nous avons subdivisé le groupe des rentières/rentiers en deux sous-groupes, qui distinguent les personnes en retraite ordinaire et les personnes ayant pris à l'époque une retraite anticipée .

Nous examinons et décrivons ci-après ces deux groupes de rentières/rentiers plus en détail. Comme dans le cas des personnes en préretraite, nous avons répondu à quatre questions:

- Quelles sont, chez les rentières/rentiers, les différences entre femmes et hommes dans la probabilité d'un départ en préretraite?
- Quelle est la situation en matière de prévoyance des divers groupes de rentières/rentiers?
- Quelle est la situation financière des divers groupes de rentières/rentiers?
- Quels sont les éléments déterminant la perception de prestations du 2^e pilier?

5.1 Rentières et rentiers en retraite ordinaire ou anciennement préretraités

Lors de l'enquête, 26% des rentières/rentiers interrogés ont indiqué qu'ils étaient partis en préretraite. Si l'on exclut les personnes qui n'ont jamais exercé une activité professionnelle ou qui n'ont plus travaillé au-delà de 50 ans, le taux des rentières/rentiers anciennement préretraités se situe à 32%. De grandes différences séparent les hommes et les femmes pour ce qui est de la probabilité d'un départ en préretraite (par le passé). Sur l'ensemble des rentières, la part des anciennes préretraitées atteint 14%. Chez les hommes, cette part est de 40%. Si l'on écarte les personnes qui n'ont jamais été actives occupées ou qui n'ont plus travaillé au-delà de 50 ans, le taux des rentières anciennement préretraitées passe à 20% et ce taux atteint 42% chez les hommes.

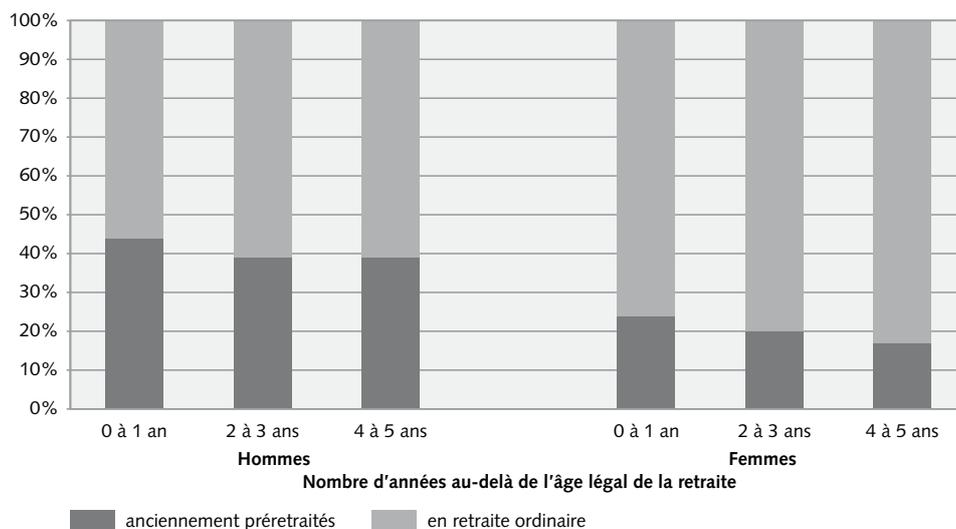
La **Figure 7** présente les taux des rentières/rentiers anciennement préretraités selon le sexe et l'âge par rapport à l'âge de la retraite. L'analyse laisse de côté tous les rentiers/rentières qui n'ont jamais exercé une activité professionnelle ou n'ont pas travaillé après 50 ans. Tant chez les femmes que chez les hommes, les taux des personnes anciennement retraitées diminuent avec l'âge. Dans les groupes d'âges considérés, ils passent de 44 à 39% chez les hommes. La baisse est légèrement plus sensible chez les femmes: le taux diminue de 6 points, passant de 24 à 17%¹⁵.

Une comparaison avec le taux de départs en préretraite des personnes se trouvant à une année de l'âge légal de la retraite indique que la tendance à la hausse s'est poursuivie en 2002. En effet, à une année de l'âge de la retraite, 50% des hommes et 35% des femmes sont en préretraite (cf. **Figure 2**). L'analyse des données du module «sécurité sociale» de 2005 montrera si cette tendance se confirme.

¹⁵ Lorsque l'analyse porte sur l'ensemble des rentières/rentiers, les taux correspondants de personnes anciennement préretraitées passent de 41% à 37% chez les hommes et de 18% à 12% chez les femmes.

Part des rentières/rentiers anciennement préretraités selon le sexe

Fig. 7

**Remarques:**

Population: Rentières / rentiers à l'exception des personnes n'ayant jamais exercé une activité professionnelle ou n'ayant plus travaillé après 50 ans (n=2434).

Source: OFS, ESPA 2002. Calculs et graphique: BASS.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

5.2 Situation en matière de prévoyance

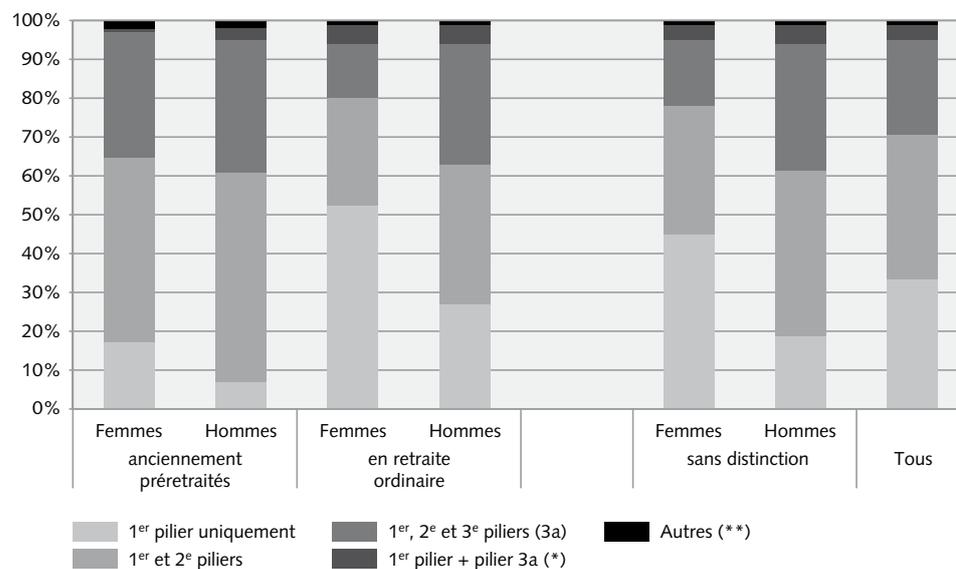
Nous avons montré que seule une proportion minime de personnes ayant atteint l'âge de la retraite ne touchent aucune prestation du système de prévoyance-vieillesse. La part des «personnes en retraite différée» est inférieure à 1%¹⁶. Toutes les autres personnes en âge de retraite perçoivent des prestations de l'un des trois piliers au moins du système de prévoyance. Près d'un tiers de tous les rentiers et rentières ne touchent que des prestations de l'AVS; 60% touchent, outre l'AVS, des prestations de la prévoyance professionnelle et le taux de couverture des prestations du pilier 3a atteint 28% environ. Près d'un quart des rentières/rentiers jouissent de la situation confortable consistant à percevoir des prestations des trois piliers simultanément. La **Figure 8** illustre la situation de prévoyance des rentières/rentiers selon le sexe et le moment du départ à la retraite. Voici des commentaires sur certains des résultats observés:

- Un tiers environ de tous les rentiers/rentières ne bénéficient que des prestations de l'AVS. La proportion dépasse légèrement la moitié chez les femmes en retraite ordinaire. Parmi les rentières/rentiers anciennement préretraités, elle est inférieure à 20% chez les femmes et à 10% chez les hommes. Ces chiffres prouvent que le fait de disposer d'une prévoyance professionnelle revêt une importance décisive pour un départ à la retraite anticipée. Parmi les rentiers anciennement préretraités, 90% reçoivent en effet des prestations du 2^e pilier.
- Près d'un tiers de tous les rentiers/rentières complètent les prestations de l'AVS par des prestations de la prévoyance professionnelle. La proportion de ces personnes est la plus élevée (plus de 50%) parmi les rentiers anciennement préretraités.
- Près d'un quart de tous les rentiers/rentières touchent des prestations des trois piliers. Cette proportion varie grandement selon le sexe et le moment du départ à la retraite.

¹⁶ Ce groupe compte trop peu de cas pour qu'il soit possible de fournir des indications fiables sur la manière dont ces personnes financent leur retraite. Relevons toutefois que 73% environ d'entre elles vivent dans un ménage de plusieurs personnes.

Situation des rentières/rentiers en matière de prévoyance selon le sexe et le moment du départ à la retraite

Fig. 8



Remarques:

Population considérée: Rentières / rentiers ayant dépassé de 5 ans au max. l'âge légal de la retraite (n=2867).

(**) Valeurs reposant sur 19 ou 14 cas observés.

(*) La proportion des rentières / rentiers anciennement retraités est extrapolée sur la base de 17 cas observés.

Source: OFS, ESPA 2002. Calculs et graphique: BASS.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

5.3 Situation financière des rentières/rentiers

En 2002, la médiane du revenu équivalent brut des rentières/rentiers se situait à 47'000 francs par an. Le **Tableau 3** présente, à des fins de comparaison, les valeurs médianes de divers groupes de rentières/rentiers.

Tableau 3 Médiane du revenu annuel équivalent brut des rentières/rentiers, ayant au max. 5 ans de plus que l'âge légal de la retraite, selon le sexe, le moment du départ à la retraite et le statut d'activité (en milliers de francs par an)

Groupe	Femmes	Hommes	Tous
Rentières/rentiers	42 000	52 000	47 000
Rentières/rentiers sans activité professionnelle	41 000	50 000	46 000
Rentières/rentiers exerçant une activité professionnelle	45 000	59 000	52 000
Rentières/rentier en retraite ordinaire	41 000	46 000	43 000
Rentières/rentiers en retraite ordinaire sans activité professionnelle	41 000	41 000	41 000
Rentières/rentiers en retraite ordinaire exerçant une activité professionnelle	45 000	59 000	52 000
Rentières/rentiers anciennement préretraités	45 000	60 000	57 000
Rentières/rentiers anciennement préretraités sans activité professionnelle	45 000	60 000	57 000
Rentières/rentiers anciennement préretraités exerçant une activité professionnelle	+(47 000)	57 000	55 000

Population considérée: Rentières/rentiers ayant dépassé de 5 ans au max. l'âge légal de la retraite (n=2067).
+ Cette valeur résulte de l'extrapolation de 23 cas observés.

Source: OFS, ESPA 2002. Calculs et graphique: BASS.

Situation financière selon le sexe et le moment du départ à la retraite

Les différences imputables au sexe sont relativement grandes au sein de pratiquement tous les groupes considérés. Dans l'ensemble, la médiane du revenu équivalent brut des rentiers est de 10'000 francs supérieure à celle des rentières: elle se situe à 52'000 francs chez les hommes et à 42'000 francs chez les femmes. La différence entre les rentières/rentiers anciennement préretraités et en retraite ordinaire est encore plus grande, puisqu'elle atteint 14'000 francs. Il est intéressant de noter que la différence entre les rentières en retraite ordinaire et anciennement préretraitées n'est que de 4000 francs, alors qu'elle s'avère nettement plus élevée chez les hommes. On peut en conclure que le financement de la préretraite joue un rôle beaucoup plus important pour les hommes que pour les femmes. Ce sont les hommes anciennement préretraités qui disposent du revenu équivalent brut le plus élevé parmi les quatre groupes: 60'000 francs par an.

Situation financière selon le statut d'activité

Environ 19% des rentières/rentiers continuent d'exercer une activité professionnelle (cf. définition de l'activité professionnelle, chapitre 3.4). La différence entre le taux d'actifs occupés chez les hommes (21%) et chez les femmes (17%) est statistiquement significative. Des écarts statistiquement significatifs séparent également les taux d'actifs occupés parmi les rentières/rentiers en retraite ordinaire (21%) et parmi les rentières/rentières anciennement préretraités (12%). Comme le montre le **Tableau 3**, on observe aussi de nettes différences entre les revenus équivalents moyens bruts pour les rentières/rentiers actifs occupés et les rentières/rentiers sans activité professionnelle.

Chez les rentières/rentiers en retraite ordinaire, l'écart des revenus médians entre les retraités actifs occupés et ceux sans activité professionnelle avoisine 11'000 francs. Ce groupe de rentières/rentiers présente, de plus, d'importantes différences liées au sexe. Le revenu médian des hommes en retraite ordinaire actifs occupés est de 18'000 francs supérieur à celui des hommes en retraite ordinaire sans activité professionnelle. Chez les femmes, cet écart n'est que de 4000 francs. Divers facteurs expliquent les grandes différences liées au sexe. Mentionnons d'une part des différences au niveau de la formation: un tiers environ des hommes en retraite ordinaire actifs occupés bénéficient d'une formation du degré tertiaire et 17% seulement d'une formation du degré secondaire I. Chez les femmes dans la même situation, les rapports s'inversent: un tiers d'entre elles possèdent une formation du degré secondaire I et 14% seulement d'une formation du degré tertiaire. D'autre part, des écarts tout aussi importants séparent les sexes pour ce qui est du taux d'activité. Près de la moitié des hommes en retraite ordinaire actifs occupés travaillent à plus de 90%, alors que ce n'est le cas que de 20% environ des rentières dans le même cas. Les revenus moyens des femmes en retraite ordinaire (médiane: 32'000 francs par an) sont dès lors nettement inférieurs à ceux des hommes en retraite ordinaire (médiane: 50'000 francs par an).

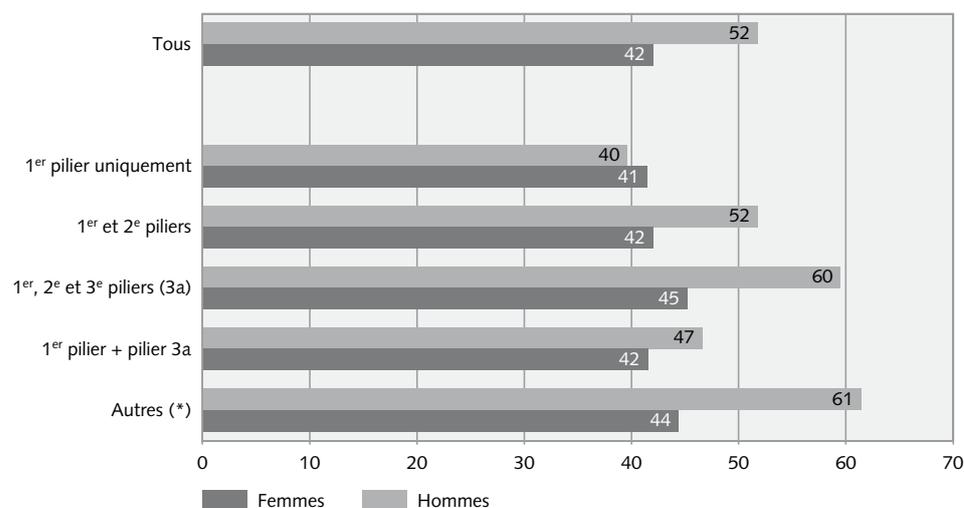
L'exercice d'une activité professionnelle semble jouer un rôle moins déterminant pour la situation financière chez les rentières/rentiers anciennement préretraités que chez les rentières/rentiers en retraite ordinaire. Les écarts entre les revenus des rentières/rentiers anciennement préretraités actifs occupés et ceux des rentières/rentiers sans activité professionnelle sont minimes. Ce constat pourrait notamment s'expliquer par le fait que les taux moyens d'activité sont nettement plus faibles que chez les rentières/rentiers en retraite ordinaire. Sur l'ensemble des rentières/rentiers anciennement préretraités, 60% travaillent à moins de 30%. Le nombre de cas connus est trop faible pour procéder à une analyse détaillée selon le sexe.

Situation financière selon le mode de prévoyance

La **Figure 9** illustre l'influence du mode de prévoyance sur le montant du revenu équivalent brut. Plus sont nombreuses les prestations perçues des divers piliers, plus la médiane correspondante est élevée. Elle passe en effet de 41'000 francs pour les personnes (hommes et femmes) ne touchant que des prestations du 1^{er} pilier à 54'000 pour les personnes combinant des prestations des trois piliers. Les personnes touchant des prestations du 1^{er} pilier combinées à des prestations du 2^e ou du 3^e pilier disposent d'un revenu annuel équivalent brut presque identique (médianes: 47'000 et 46'000 francs).

Médiane du revenu annuel équivalent brut selon la situation de prévoyance (en milliers de francs) – rentières/rentiers

Fig. 9



Remarques:

Population considérée: Rentières / rentiers ayant dépassé de 5 ans au max. l'âge légal de la retraite (n=2067).

(*) Cette valeur repose sur 23 cas observés.

Source: OFS, ESPA 2002. Calculs et graphique: BASS.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

5.4 Éléments déterminant la perception de prestations de la prévoyance professionnelle

Nous avons vu que 60% des rentières/rentiers touchent des prestations de la prévoyance professionnelle. Dans le présent chapitre, nous cherchons à déterminer dans quelle mesure les variables sociodémographiques et leurs combinaisons favorisent ou non la perception de telles prestations¹⁷. Nous distinguons les résultats obtenus pour l'ensemble des rentières/rentiers et ceux qui excluent tous les rentiers/rentières qui n'ont jamais exercé une activité professionnelle ou n'ont plus travaillé après l'âge de 50 ans. Pour simplifier, nous appelons ce deuxième groupe «rentières/rentiers anciennement actifs occupés». La **Figure 10** illustre les résultats de l'analyse économétrique.

- **Sexe:** Les chances des rentières de toucher des prestations de la prévoyance professionnelle sont de 73% inférieures à celles des rentiers. Ces chances diminuent de 60% pour les rentières anciennement actives occupées.
- **Taille du ménage:** Les chances de voir un individu du groupe «tous les rentiers/rentières» toucher des prestations de la prévoyance professionnelle sont de deux tiers moins grandes s'il vit dans un ménage de plusieurs personnes que s'il vit dans

17 Nous avons recouru ici à la méthode des régressions logistiques multivariées (la variable explicative possède la valeur 0 pour les rentières/rentiers sans prestations de la prévoyance professionnelle et la valeur 1 pour le reste des rentières/rentiers percevant ce type de prestations). Pour ce qui est de la spécification du modèle, lire la note 12.

un ménage individuel; elles sont inférieures de plus de moitié au sein du groupe «rentières/rentiers anciennement actifs occupés». Les différences proviennent du fait que l'analyse procède en considérant les individus et non pas les ménages. L'effet s'explique donc en grande partie par la répartition traditionnelle des tâches entre les sexes pendant la phase active de la vie.

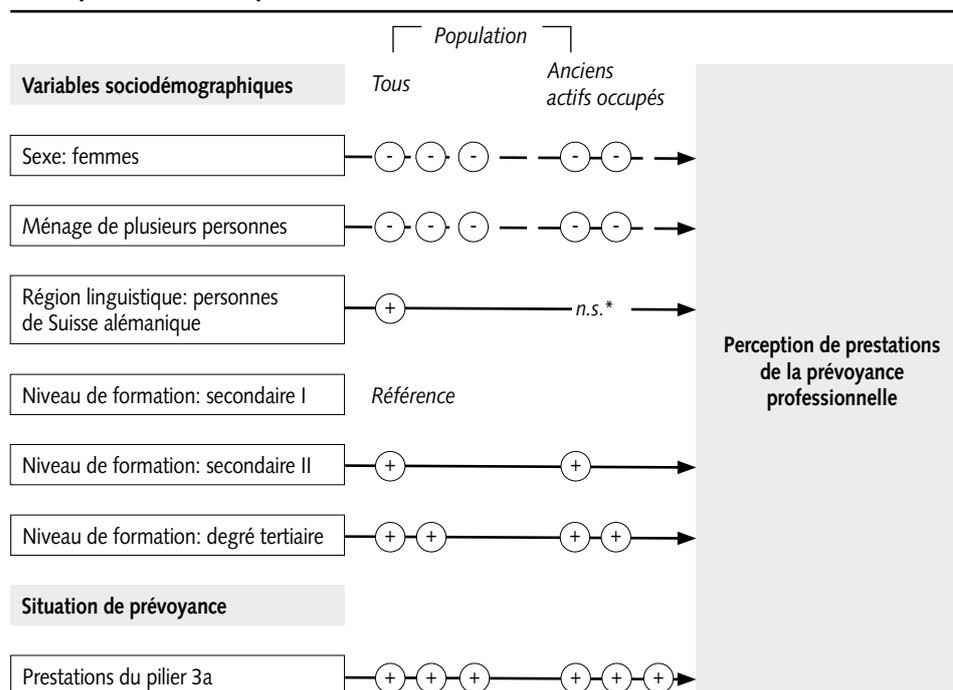
- **Région linguistique:** Si l'on n'exclut pas les personnes ayant exercé une activité professionnelle par le passé, la probabilité de voir un individu percevoir des prestations de la prévoyance professionnelle est d'environ 23 % plus élevée en Suisse alémanique que dans le reste de la Suisse. L'effet n'est toutefois pas significatif chez les rentières/rentiers anciennement actifs occupés.
- **Niveau de formation:** Plus son niveau de formation est élevé, plus les chances sont grandes de voir un individu toucher des prestations de la prévoyance professionnelle. Comparées à celles des rentières/rentiers au bénéfice d'une formation du degré secondaire I, ces chances sont 1,5 fois plus élevées chez les rentières/rentiers du degré secondaire II et 1,7 fois («tous les rentiers/rentières») voire 1,8 fois («rentières/rentiers anciennement actifs occupés») plus élevées parmi les personnes à la retraite au bénéfice d'une formation du degré tertiaire.
- **Bénéficiaires de prestations du pilier 3a:** Les chances de voir des rentières/rentiers disposant de prestations du pilier 3a toucher également des prestations de la prévoyance professionnelle sont 4 fois («tous les rentiers/rentières») ou 3,6 fois («rentières/rentiers anciennement actifs occupés») plus élevées que chez les rentières/rentiers sans prestations du pilier 3a¹⁸. Il ne faut toutefois guère y voir un rapport de cause à effet. Le financement du 3^e pilier est en général assuré par des prélèvements sur le salaire pendant la phase active de la vie, de sorte que les personnes exerçant une activité professionnelle possèdent le plus de chances de cotiser au 3^e pilier, en plus de leurs cotisations au 2^e pilier.

A l'instar des résultats obtenus pour les préretraités (cf. chapitre 4.4), les chiffres mentionnés ici indiquent que la probabilité de percevoir des prestations de la prévoyance professionnelle est essentiellement déterminée par des facteurs qui exercent une influence décisive sur le niveau de revenu pendant la phase active de la vie¹⁹.

18 Pour en savoir plus sur la prévoyance liée (pilier 3a) et pour une analyse des données du module «sécurité sociale» quant aux facteurs influant sur la perception de prestations du 3^e pilier, voir Guggisberg/Künzi (2006).

19 Outre les variables sociodémographiques examinées, des variables socioprofessionnelles (secteur d'activité, ancienne position professionnelle, etc.) pourraient également influencer sur la probabilité de disposer de prestations de la prévoyance professionnelle à l'âge de la retraite. L'étude des données de 2002 et de 2005 permettra de mieux vérifier l'existence de ce type d'effets.

Fig. 10 Facteurs déterminant la perception de prestations de la prévoyance professionnelle parmi les rentières/rentiers



- ⊕ Le facteur augmente la probabilité de voir les personnes concernées toucher des prestations de la prévoyance professionnelle. Plus le nombre de «+» est grand, plus l'effet est grand (odds ratio).
- ⊖ Le facteur réduit la probabilité de voir les personnes concernées toucher des prestations de la prévoyance professionnelle. Plus le nombre de «-» est grand, plus l'effet est petit (odds ratio).

Groupe «Tous»: Rentières/rentiers ayant dépassé de 5 ans au max. l'âge légal de la retraite (n=2867).
 Groupe «Anciennement actifs occupés»: Rentières/rentiers sans les personnes qui n'ont jamais exercé une activité professionnelle ou n'ont plus travaillé au-delà de 50 ans (n=2406).
 Variable dépendante: Perception de prestations de la prévoyance professionnelle = 1, 0, sinon pseudo-R²: 0,162 («Tous»); 0,096 («Anciennement actifs occupés»).

* n.s.: non significatif
 Source: OFS, ESPA 2002. Calculs et graphique: BASS.

6 Conclusion

Souvent considéré comme exemplaire dans les comparaisons internationales, le système suisse de prévoyance-vieillesse doit désormais relever les nouveaux défis qui découlent de l'évolution démographique, économique, sociale et sociétale. Les questions concernant la sécurité sociale, les institutions sociales et, plus particulièrement, la prévoyance-vieillesse préoccupent aujourd'hui non seulement le monde politique mais aussi la population. Pour mener un débat digne de ce nom sur les besoins d'adaptation et de financement du système de prévoyance, il importe de disposer de bases solides. Or les informations requises n'étaient jusqu'ici pas toutes disponibles. Le module «sécurité sociale» de l'ESPA permet de combler certaines lacunes dont souffrait la statistique dans ce domaine.

Il est désormais possible de cerner avec précision et d'analyser la couverture de prévoyance, notamment des 2^e et 3^e piliers. Les données disponibles permettent aussi de déterminer diverses formes du passage à la retraite. Outre les catégories habituelles de «rentières/rentiers» (âge légal de la retraite) et de «préretraités», on peut recourir à plusieurs sous-catégories pour démontrer que le départ à la retraite présente une certaine complexité et une grande variété. Il existe ainsi des préretraités qui se déclarent eux-mêmes comme tels, mais qui ne touchent aucune prestation de prévoyance. Grâce à ces données, il est également possible de mieux étudier le rôle de ce que l'on appelle le «4^e pilier», c'est-à-dire l'exercice d'une activité professionnelle à la retraite. Nous n'avons toutefois pas pu nous pencher sur tous ces aspects dans le cadre de la présente analyse.

L'exploitation des données du module «sécurité sociale» a cependant aussi montré que cette source de données ne permet pas d'apporter une réponse satisfaisante à toutes les questions statistiques concernant la prévoyance-vieillesse. Relevons en particulier que les indications sur certains éléments du revenu des personnes à la retraite ou en préretraite sont lacunaires, voire inexistantes. On sait ainsi qui perçoit une rente AVS ou a touché le capital des 2^e ou 3^e piliers, mais on ne possède aucune information sur le montant de ces prestations. Compléter les données du module «sécurité sociale» par des données spécifiques de la Centrale de compensation concernant le 1^{er} pilier pourrait remédier à certains manques d'informations. De plus, il convient de se demander quelles autres sources de données (SILC, ERC, statistique des nouveaux retraités, registres d'impôts, etc.) pourraient combler les lacunes qui subsistent encore dans le monitoring de la prévoyance-vieillesse que l'on entend mettre en place.

7 Bibliographie

- Balthasar Andreas, Oliver Bieri, Peter Grau, Kilian Künzi et Jürg Guggisberg (2003): Le passage à la retraite: trajectoires, facteurs d'influence et conséquences, Office fédéral des assurances sociales [éd.], Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche 2/03, Berne.
- Office fédéral de la statistique (OFS) [éd.] (2002): ESPA. Enquête suisse sur la population active. Liste des variables 2002. Liste des variables et structure du questionnaire de l'ESPA 2002, Actualités OFS, octobre.
- Office fédéral de la statistique (OFS) [éd.] (2003): Enquête suisse sur la population (ESPA) 2002. Résultats commentés et tableaux 2002, Neuchâtel
- Office fédéral de la statistique (OFS) [éd.] (2003b): Données sociales – Suisse. Vers l'égalité? La situation des femmes et des hommes en Suisse. Troisième rapport statistique. Neuchâtel.
- Dorn David (2004): An Empirical Analysis of Early Retirement. Switzerland in an International Comparison, Bern: Haupt Verlag.
- Gerfin Michael et Wanzenried Gabrielle (2001): Ausgaben-Äquivalenzskalen für die Schweiz – Eine ökonomische Untersuchung der Einkommens- und Verbrauchserhebung 1998 (EVE 98), Office fédéral de la statistique [éd.], Neuchâtel
- Guggisberg Jürg et Kilian Künzi (2005): Lage der Rentner/innen vor und nach Erreichen des ordentlichen Rentenalters, Office fédéral des assurances sociales [éd.], Beiträge zur sozialen Sicherheit, Forschungsbericht 13/05, Berne.
- Guggisberg Jürg et Kilian Künzi (2006): Personnes avant et après l'âge de la retraite au bénéfice d'une prévoyance liée (pilier 3a), Sécurité sociale CHSS, 1/2006, 25–30.
- Müller Kucera Karin et Tobias Bauer (2001): Zusatzmodul Soziale Sicherheit – SAKE 2002. Grobkonzept, Schlussversion, im Auftrag der Sektion Soziale Sicherheit des Bundesamtes für Statistik, Berne.
- OCDE (1995): The Transition From Work To Retirement, OECD Social Policy Studies, n° 16, Paris.
- Stamm Hans-Peter et Markus Lamprecht (2003): La prévoyance vieillesse suisse à la lumière de l'Enquête sur les revenus et la consommation 1998, Office fédéral de la statistique (éd.), Neuchâtel.
- Vuille Alain (2000): L'âge légal de la retraite, une limite arbitraire? in: SAKE-News, n° 15/2000, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel.
- Wagner Antonin (2001): Entstehung und Entwicklung der Alterssicherung in der Schweiz, in: Fluder Robert, Marion Nolde et Antonin Wagner [éd.]: La prévoyance-vieillesse. Besoins d'informations, aujourd'hui et demain. Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, 21–37.

Actualités statistiques de la protection sociale (OFS)

Les premiers résultats de la statistique suisse de l'aide sociale en bref

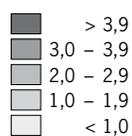
Après d'intenses travaux de développement et son introduction progressive dans les cantons, la statistique de l'aide sociale fournit désormais des résultats pour l'année 2004 sur tous les cantons de Suisse. La statistique donne des renseignements sur le nombre et la répartition des bénéficiaires de l'aide sociale. Elle permet d'analyser la situation des groupes à risque et d'établir des comparaisons entre les cantons et les régions. Il s'agira lors des deux prochaines années d'enquête de collecter avant tout les informations requises par la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) et de réaliser les exploitations de base pour les cantons.

Les résultats de la statistique de l'aide sociale de 2004 se réfèrent exclusivement à l'aide sociale au sens strict. Les autres prestations sociales sous condition de ressources seront intégrées dans la statistique d'ici à la fin 2007.

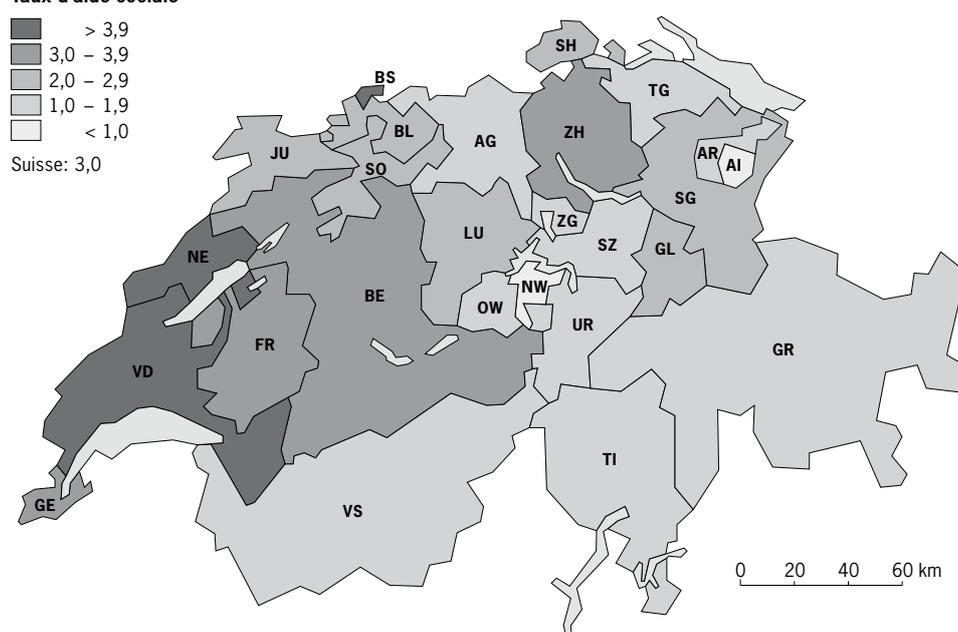
En 2004, quelque 220'000 personnes étaient soutenues par des prestations d'aide sociale au sens strict dans l'ensemble du pays. De telles prestations ont été versées à plus de 120'000 cas ou unités d'assistance. Les unités d'assistance englobent les personnes d'un même ménage soutenues par l'aide sociale, à savoir la personne ayant présenté la demande d'aide, le conjoint ainsi que les enfants mineurs vivant avec leurs parents ou un

Taux d'aide sociale par canton, en 2004

Taux d'aide sociale



Suisse: 3,0



de leurs parents. On compte en moyenne 1,8 personne par unité d'assistance. Cette moyenne ne varie que peu d'un canton à l'autre: elle se situe entre 1,7 et 1,9 personne dans la plupart des cantons; elle atteint 1,6 dans les cantons de Bâle-Ville et Tessin et 2,0 dans les cantons de Fribourg et Nidwald. Le taux de bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse est de 3% en moyenne, autrement dit 3% de la population doit être soutenue par des prestations d'aide sociale.

Le taux de bénéficiaires de l'aide sociale varie fortement d'un canton à l'autre

On observe de grandes différences entre les cantons. Le taux est inférieur à 1,5% dans les Grisons, au Valais et dans les petits cantons ruraux. Il est par contre nettement au-dessus de la moyenne suisse dans les cantons comptant de grands centres urbains (BS, VD, ZH, GE, BE). Dans l'interprétation de ce taux selon les cantons, il convient de ne pas oublier que les prestations sous condition de ressources en amont de l'aide sociale ne sont pas considérées dans les présents résultats. Dans des cantons comme Genève, Tessin ou Valais, un grand nombre d'autres prestations sous condition de ressources déchargent l'aide sociale au sens strict, ce qui a aussi une incidence sur le taux cantonal

T1 Taux d'aide sociale par canton

	Bénéficiaires de l'aide sociale	Nombre de personnes par dossier	Taux d'aide sociale
CH SANS les doubles comptages	218 147	1,77	3,0
BS	12 055	1,60	6,5
VD	27 576	1,87	4,4
NE	7 165	1,87	4,3
ZH	47 110	1,71	3,8
GE	14 736	1,71	3,6
BE	34 063	1,79	3,6
FR	7 919	1,97	3,3
BL	6 839	1,67	2,6
SH	1 840	1,87	2,5
LU	8 745	1,77	2,5
SG	10 982	1,80	2,4
SO	5 687	1,68	2,3
JU	1 384	1,80	2,0
GL	761	1,74	2,0
TG	4 708	1,65	2,0
SZ	2 299	1,84	1,8
ZG	1 771	1,70	1,8
AG	9 399	1,88	1,7
TI	5 045	1,58	1,6
AR	851	1,66	1,6
GR	2 537	1,83	1,3
VS	3 523	1,87	1,3
OW	380	1,67	1,2
UR	359	1,71	1,0
NW	327	2,01	0,9
AI	85	1,77	0,6

Remarques:

- Dossiers ayant reçu une prestation durant la période d'enquête, sans les doubles comptages.
- Le taux d'aide sociale représente le rapport entre le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et la population légale.
- Les chiffres concernant le canton de Neuchâtel ont été estimés à l'aide de données fournies par l'office cantonal de l'action sociale.
- Les cantons de Fribourg, Soleure et Argovie n'ont à disposition que les données du deuxième semestre de la période d'enquête. Pour permettre une comparaison avec les autres cantons, les dossiers ont été pondérés par l'OFS.

Source: OFS, Statistique de l'aide sociale 2004

de bénéficiaires de l'aide sociale. Le taux de bénéficiaires de l'aide sociale dépend par ailleurs de la situation sur le marché du travail. A l'exception des cantons du Tessin et du Jura, tous les cantons ayant un taux de chômage supérieur à la moyenne ont un taux de bénéficiaires de l'aide sociale plus élevé que la moyenne.

Le taux d'aide sociale influencé par la taille de la commune

Les risques et les charges sociales dépendent fortement du type de commune. Près de la moitié des personnes assistées vivent dans des villes, alors que ces dernières ne comptent que 29,0% de la population résidante du pays. Le taux de bénéficiaires de l'aide sociale se monte à 5,0% dans les villes, soit un taux bien supérieur à celui observé dans les communes rurales (1,6%). Entre les deux, on trouve le taux atteint dans les communes d'agglomérations (2,4%). Le taux de bénéficiaires de l'aide sociale est directement lié à la taille de la commune: plus la commune est grande, plus le taux est important et, partant, plus les charges sociales sont élevées. Dans les cinq villes comptant plus de 100'000 habitants, le taux se monte à 6%, soit six fois plus que dans les communes de moins de 1000 habitants.

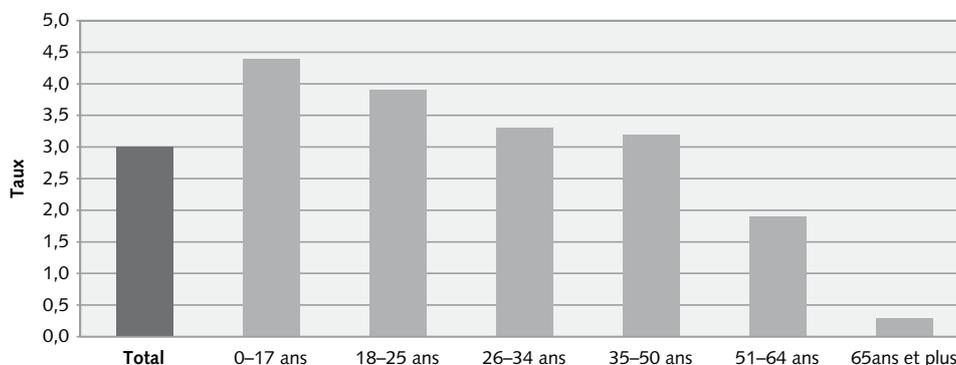
Si l'on considère le taux de bénéficiaires de l'aide sociale selon les grandes régions, Zurich, la Région lémanique et l'Espace Mittelland arrivent en tête avec des taux supérieurs à la moyenne. Les taux sont les plus faibles en Suisse orientale, en Suisse centrale et au Tessin. Mais si l'on considère les cantons à l'intérieur des différentes grandes régions, on observe à nouveau des disparités considérables liées avant tout à la taille et au degré d'urbanisation du canton. Dans tous les chefs-lieux des cantons – à l'exception de Schwytz – le taux de bénéficiaires de l'aide sociale se situe au dessus de la moyenne cantonale. Ce phénomène est particulièrement visible dans les villes de Fribourg, Lausanne, Delémont, Zurich, Coire et Saint-Gall.

Le taux d'aide sociale diminue avec l'âge

Le risque de dépendance à l'aide sociale varie fortement selon le groupe d'âges. Il est le plus élevé pour les enfants de 10 ans et moins, suivis des adolescents et des jeunes adultes. Il tend encore à s'accroître entre 35 et 42 ans. Dans ce dernier groupe d'âges, l'entretien des enfants, les interruptions de travail ou la réduction du taux d'activité (liée à la charge d'éducation des enfants), ainsi que les divorces augmentent le risque. D'une

Taux d'aide sociale par classe d'âge

G 1



Remarques:

- Dossiers ayant reçu une prestation durant la période d'enquête, sans les doubles comptages jusqu'au niveau cantonal.
- Le taux d'aide sociale représente le rapport entre le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et la population légale dans un groupe de population donné (ici une classe d'âge).

Source: OFS, Statistique de l'aide sociale 2004.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

T2 Bénéficiaires de l'aide sociale selon la classe d'âge

Classe d'âge	Répartition des bénéficiaires	Taux d'aide sociale
0–17 ans	31,6%	4,4
18–25 ans	13,0%	3,9
26–34 ans	17,6%	3,3
35–50 ans	25,8%	3,2
51–64 ans	10,7%	1,9
65 ans et plus	1,5%	0,3
Total	100%	3,0

Remarques:

- Dossiers ayant reçu une prestation durant la période d'enquête, sans les doubles comptages jusqu'au niveau cantonal.
- Les proportions se calculent par rapport au nombre total de bénéficiaires de l'aide sociale de la population de référence.
- Le taux d'aide sociale représente le rapport entre le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et la population légale dans un groupe de population donné (ici selon la classe d'âge).

Source: OFS, Statistique de l'aide sociale 2004

manière générale, le taux diminue avec l'âge. Les personnes à la retraite ne dépendent que rarement de l'aide sociale grâce à la prévoyance vieillesse et aux prestations complémentaires allouées dans tout le pays.

Les personnes de nationalité étrangères sont surreprésentées

Les personnes de nationalité étrangère sont nettement surreprésentées dans l'aide sociale par rapport à l'ensemble de la population. 43,7% des bénéficiaires de l'aide sociale sont de nationalité étrangère, alors que cette part n'atteint que 20,5% dans la population résidente totale. Des qualifications professionnelles insuffisantes, de moins bonnes chances sur le marché du travail et la structure familiale expliquent pourquoi les personnes de nationalité étrangère sont particulièrement exposées au risque de dépendance à l'aide sociale. Ces dernières sont souvent sans formation ou ne disposent que d'une formation professionnelle insuffisante; elles travaillent donc plus souvent dans des branches à bas salaires (par ex. restauration, nettoyage, commerce de détail) et disposent donc plus souvent que les Suisses d'un revenu en dessous du seuil minimum de l'aide sociale et vivent plus fréquemment dans des grandes familles. Les personnes divorcées présentent un risque très accru de se retrouver tributaires de l'aide sociale.

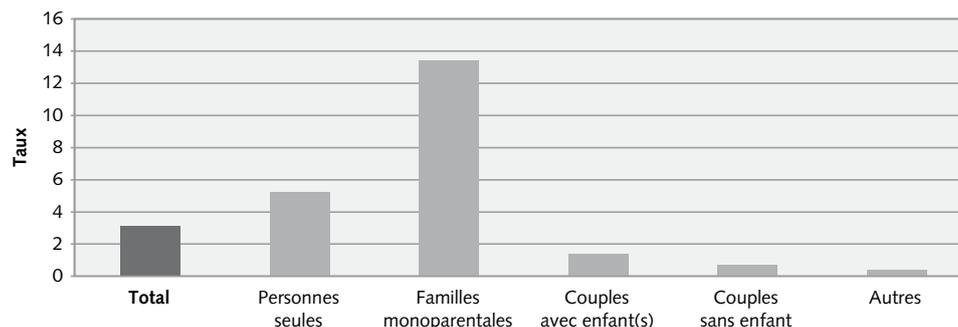
Composition du ménage et aide sociale

En Suisse, 3,1% des ménages privés touchent des prestations d'aide sociale; 58,0% d'entre eux sont des ménages d'une personne. Ces personnes vivant seules sont plus exposées au risque de dépendre de l'aide sociale. Les personnes élevant seules des enfants ont un risque particulièrement élevé: leur part dans tous les cas d'aide sociale concernant des ménages privés se monte à 13,4%. Si l'on considère l'ensemble des cas d'aide sociale, les familles monoparentales représentent plus d'un cinquième des cas. La charge financière représentée par l'entretien des enfants, encore aggravée par l'accroissement des coûts résultant d'une séparation ou d'un divorce, entraîne un risque nettement accru de dépendance à l'aide sociale. Un travail à 100% ne peut en règle générale pas être assumé en raison de l'éducation des enfants. En revanche, le taux d'assistance est inférieur à la moyenne pour les couples. Il est deux fois plus élevé pour les couples avec enfants que pour ceux sans enfant. Ainsi, le risque de dépendre de l'aide sociale est quatre fois plus élevé pour une famille monoparentale que pour la moyenne des ménages.

Le risque de paupérisation en général et celui des enfants en particulier dépendent du type de ménage. Il est particulièrement élevé pour les enfants des familles monoparentales, où il augmente avec le nombre d'enfants: dans celles de plus de trois enfants, près d'un tiers des enfants dépendent de prestations d'aide sociale en Suisse. La part correspondante est aussi nettement plus importante dans les familles nombreuses (trois enfants et plus) que dans celles comptant moins d'enfants. Par conséquent, les enfants élevés dans certains types de ménages risquent tout particulièrement d'être touchés par la pauvreté.

Taux d'assistance selon la structure de l'unité d'assistance

G 2



Remarques:

- Dossiers ayant reçu une prestation durant la période d'enquête, sans les doubles comptages jusqu'au niveau cantonal.
- Seuls les dossiers des ménages privés sont pris en compte dans les exploitations sur la structure de l'unité d'assistance.
- On ne tient compte dans un dossier que des personnes soutenues, ce qui n'est pas forcément identique au ménage.
- Certains cantons ne disposant pas des données sur la structure de l'unité d'assistance (BL, BS, FR, GE, NE, VD et VS), on en n'a pas tenu compte dans cette exploitation.

Sources: OFS, Statistique de l'aide sociale 2004, Recensement de la population 2000.

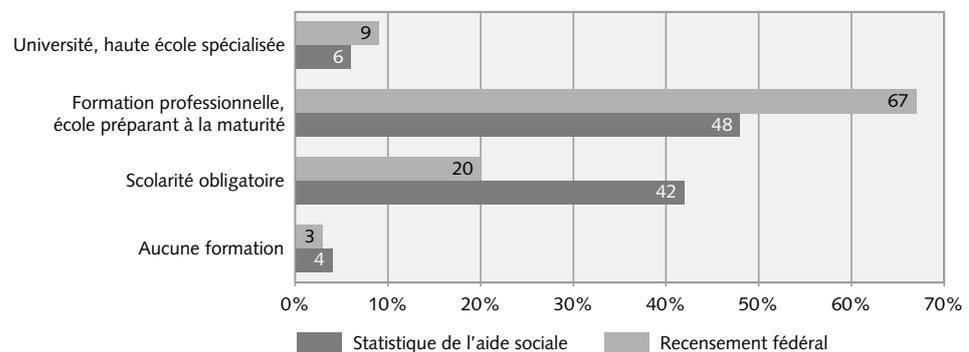
© Office fédéral de la statistique (OFS)

L'absence de formation accroît le risque de dépendre de l'aide sociale

Le risque comparativement élevé des jeunes adultes (18 à 25 ans) de dépendre de l'aide sociale est assez préoccupant. L'entrée dans la vie active et dans l'âge adulte est assortie de risques élevés pour les jeunes, surtout à une époque marquée par une morosité durable du marché de l'emploi. En 2004, quelque 27'000 jeunes adultes ont été assistés, soit près de 13,0% de l'ensemble de la population assistée. Avec un taux de bénéficiaires de l'aide sociale de 3,9%, les jeunes adultes sont fortement exposés au risque d'être tributaires de l'aide sociale. Ce taux atteint même près de 7% dans les villes. Dans ces dernières, une personne de 18 à 25 ans sur dix reçoit des prestations d'aide sociale. Le risque de devoir recourir à l'aide sociale pour les jeunes adultes est plus élevé qu'en moyenne et ce dans tous les cantons (sauf Nidwald). 62,9% des jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale ne disposent d'aucun diplôme professionnel (contre 30,9% dans la population du même groupe d'âges). Environ un cinquième suivent une formation (13,6% des jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale sont des apprentis et 6,5% terminent une formation). Près de 45% ne disposent donc d'aucun diplôme professionnel et ne suivent pas non plus une formation. Sans diplôme professionnel, il est très difficile de trouver un emploi et la seule possibilité offerte reste souvent l'aide sociale. On voit ici clairement qu'un déficit de formation aggrave nettement le risque de dépendance à l'aide sociale. Les jeunes adultes touchant des prestations d'aide sociale sont 45,2% à être sans emploi, soit une proportion bien supérieure à celle observée chez les autres adultes bénéficiaires de l'aide sociale. Le risque élevé des jeunes adultes de dépendre de l'aide sociale est notamment dû au fait que beaucoup d'entre eux n'ont pas d'emploi et n'ont souvent pas droit à des indemnités de chômage. Le chômage des jeunes, là où le droit aux indemnités de

Personnes entre 18 et 65 ans soutenues par l'aide sociale, selon la formation achevée la plus élevée

G 3



Remarques:

- Dossiers ayant reçu une prestation durant la période d'enquête, sans les doubles comptages.
- Pour les autres membres de l'UA, seuls les dossiers de type aide sociale régulière sont pris en compte.
- Certains cantons ne disposant pas de ces données ou en disposant de manière trop partielle (BS, FR, GE, NE et JU), on en a pas tenu compte dans cette exploitation. Pour le reste des cantons, le taux de non-réponse global se situe à 23.1%.

Source: OFS, Statistique de l'aide sociale 2004, Recensement 2000.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

chômage n'existe pas, explique le risque élevé des jeunes adultes de dépendre de l'aide sociale. 17,8% ne sont pas actifs occupés et ne suivent pas non plus une formation. A peine un tiers des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale sont actifs occupés et parmi eux 45% suivent un apprentissage.

Croissance des dépenses pour la protection sociale en 2004

D'après les Comptes globaux de la protection sociale 2004, établis par l'Office fédéral de la statistique (OFS), les dépenses globales de la protection sociales se sont élevées en 2004 à 131,8 milliards de francs. Ce chiffre traduit une augmentation nominale de 3,4% par rapport à l'année précédente. Le taux des dépenses sociales par rapport au PIB est ainsi estimé à 29,6% pour 2004.

Les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) sont une statistique de synthèse qui permet d'analyser avec précision et de manière exhaustive les finances de la protection sociale en Suisse et d'effectuer des comparaisons avec d'autres pays.

La protection sociale est l'ensemble des mesures par lesquelles les pouvoirs publics et des organismes privés couvrent les besoins vitaux de la population et la protègent contre certains risques, appelés risques sociaux.

Les dépenses augmentent tandis que les recettes stagnent

Les dépenses totales de protection sociale ont progressé de 3,4% en 2004 (2003: +3,2%). Cette croissance est pour l'essentiel imputable à la forte augmentation des prestations fournies dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS), de l'assurance accidents obligatoire (AAO) et de la prévoyance professionnelle (PP). Ce sont les prestations en capital et les versements en espèces dans le cadre de la PP qui ont le plus augmenté.

Alors qu'elles avaient progressé de plus de 11 % en 2003, les recettes de la protection sociale ont stagné l'année suivante. C'est là une conséquence de l'évolution des marchés boursiers, qui déterminent les revenus de la propriété des caisses de pension. Ceux-ci ont légèrement reculé en 2004, après avoir fortement progressé l'année précédente.

Progression continue des dépenses sociales

Depuis les années 1970, le système suisse de protection sociale a été élargi en plusieurs étapes. Les dépenses totales de protection sociale, qui s'élevaient en 1970 à 11,2 milliards de francs en termes nominaux, ont progressé à 64,5 milliards en 1990, en raison de la multiplication des prestations, pour passer à 113,7 milliards en 2000. Les périodes où les dépenses sociales ont le plus fortement augmenté sont les années 1974–1976 et 1990–1993.

Tandis que pendant les années 1970, les efforts s'étaient concentrés sur le renforcement de l'AVS et de l'AI, les années 1990 se sont caractérisées par une grave crise de l'emploi, qui a entraîné une forte progression des dépenses de l'assurance-chômage (AC). La situation s'est détendue à la fin des années 1990 sur ce front, mais depuis 2000, une nouvelle détérioration du marché du travail a fait repartir à la hausse les dépenses sociales. Les prestations de l'AC, de l'AI et de l'aide sociale sont de plus en plus sollicitées. Parallèlement, les subventions aux hôpitaux, aux cliniques, et aux homes ont été renforcées.

L'augmentation des dépenses sociales s'explique principalement par le vieillissement démographique, par l'adaptation périodique des rentes, par le développement de la prévoyance professionnelle, par les changements intervenus dans le domaine de l'assurance-maladie et par l'évolution de la situation sur le marché du travail.

La prévoyance vieillesse pèse lourd

Les prestations sociales bénéficient à raison de 44,4% à la prévoyance vieillesse et de 26,1% au domaine des soins. Suivent les prestations en faveur de l'invalidité, qui représentent 12,6% du total. Plus des quatre cinquièmes des prestations sociales servent donc à couvrir ces trois risques : la vieillesse, la maladie et l'invalidité. Les prestations restantes sont versées avant tout aux chômeurs (4,7%), aux familles et aux enfants (4,7%) ainsi qu'aux survivants (4,2%).

Principale source de financement: les cotisations sociales versées par les employeurs et les employés

Plus de la moitié des recettes globales de la protection sociale proviennent des cotisations des employeurs, des salariés et des indépendants. Les primes d'assurance-maladie représentent près d'un dixième des revenus. Un peu moins d'un quart des recettes proviennent de contributions des pouvoirs publics (Confédération: 11%, cantons: 10%; communes: 3%). Avec l'introduction d'un point supplémentaire de TVA (1999) ainsi que de l'impôt sur les maisons de jeux (2000) destinés à l'AVS, les recettes fiscales affectées ont gagné du terrain sur les recettes fiscales générales.

Les revenus de la propriété représentent une part de 13%. Ce pourcentage élevé montre le rôle central que jouent dans le système suisse de protection sociale les caisses de pensions.

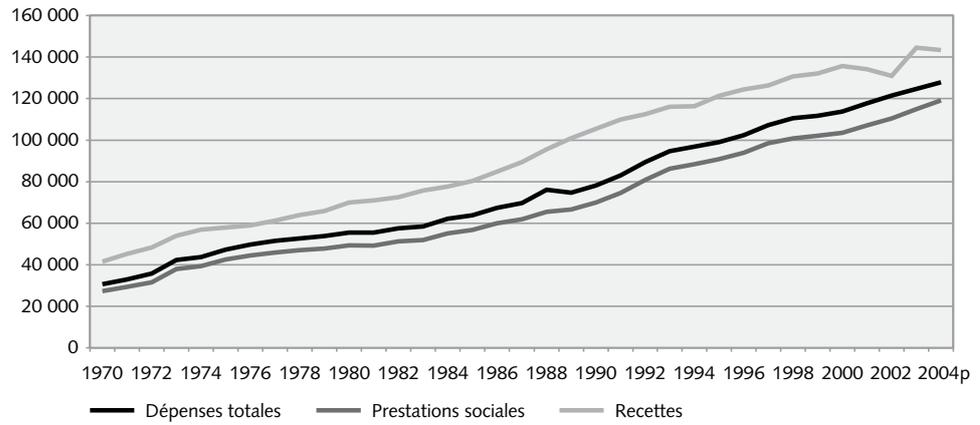
Les résultats détaillés ont été publiés sur le portail web de l'OFS: www.socialsecurity-stat.admin.ch. Les deux publications parues en 2006 peuvent être commandées auprès de l'OFS (Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, tél. 032 713 60 60, fax 032 713 60 61/e-mail: order@bfs.admin.ch).

Forte augmentation des dépenses sociales depuis 2001, Analyse spéciale des Comptes globaux de la protection sociale, OFS, Neuchâtel 2006, Fr. 6.–, n° de commande 300-0602

Les Comptes globaux de la protection sociale, Résultats 2003 – estimations 2004, dépliant (gratuit), OFS, Neuchâtel 2006, n° de commande 585-0400

**Dépenses totales, prestations sociales et recettes pour la protection sociale:
1970–2004p (aux prix de 2000 en millions de francs)**

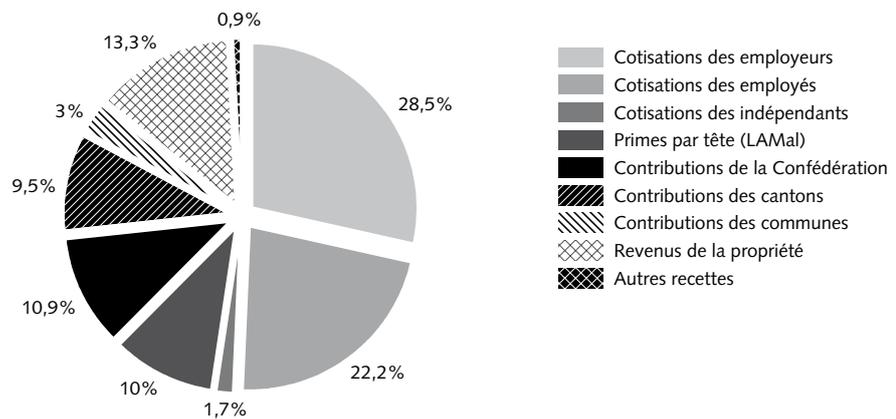
G 4



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Recettes par types: 2004

G 5



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Le risque d'isolement social frappe des groupes déjà défavorisés

L'isolement social concerne en priorité des groupes de population déjà exposés à divers autres risques sociaux comme la pauvreté ou le chômage. Il touche en effet plus fortement les personnes en mauvaise santé, de nationalité étrangère ou celles n'ayant pas poursuivi d'études au-delà de la scolarité obligatoire ainsi que les personnes âgées et celles disposant d'un faible revenu. C'est ce qui ressort d'une étude de l'OFS sur les déterminants de l'isolement social. Cette étude prend place dans les activités de l'OFS consacrées à la mesure du bien-être national et vient compléter la mise à disposition sur le portail statistique de chiffres-clé sur la qualité de vie de la population.

De l'intégration à l'isolement

De nombreux indicateurs laissent présumer que la situation sociale d'une partie de la population vivant en Suisse se précarise. Les charges d'aide sociale gonflent dans les budgets des collectivités publiques et les services caritatifs privés sont confrontés à une demande croissante de soutien qu'ils n'arrivent plus à satisfaire.

A côté des ressources financières, l'accès au marché du travail, à un logement convenable, à la santé, à l'éducation, à des réseaux de relations sociales ou à la citoyenneté politique – pour citer les domaines les plus souvent considérés – définissent, de manière large, l'intégration des individus dans la société et leur capacité à participer pleinement à la vie de cette dernière. Cette intégration peut être conçue comme un continuum entre une zone de pleine participation et une zone d'exclusion avec, entre deux, une zone de précarité.

Dans ce contexte, l'isolement social pose la question des soutiens et des ressources qu'un individu peut tirer de ses relations à d'autres personnes, lui permettant ainsi d'éviter certaines difficultés, d'en limiter les effets négatifs, ou de profiter d'opportunités dans les actes de la vie quotidienne ou face aux aléas de l'existence. Il constitue une précarisation de l'individu qui favorise l'amplification et le cumul de désavantages d'autres sortes. Parallèlement, aux difficultés objectives s'ajoutent souvent des difficultés subjectives en termes d'(auto)stigmatisation qui participent largement à la précarisation des individus isolés ou solitaires.

Une approche individuelle en termes de déprivation

L'approche retenue dans cette étude se situe à un niveau micrologique et fait référence aux liens qui se tissent entre individus, à leurs réseaux sociaux, par opposition au lien sociétal. Celui-ci désigne l'appartenance à une société et le partage de valeurs communes, et la cohésion ou la rupture sociale en sont les corollaires.

Se plaçant dans une perspective de déprivation, l'étude considère les situations défavorables qui constituent l'isolement social plutôt que la situation générale des réseaux sociaux en Suisse. Elle se base sur les données du Panel suisse de ménages (www.swisspanel.ch).

Un phénomène à multiples facettes

L'isolement social est mesuré à travers trois aspects complémentaires: la taille du réseau social extérieur au ménage, le soutien social reçu de ce réseau social et le sentiment de solitude. Il touche une part plus ou moins large de la population selon l'aspect considéré. Ainsi, 22% de la population vit avec un réseau social restreint (moins de 5 parents ou amis proches ou moins de 2 voisins ou collègues proches) tandis que 30% manque de soutien social (absence de soutien pratique ou émotionnel fort) et que 13% éprouve un sentiment de solitude dans la vie (valeurs 5 à 10 sur une échelle allant de 0 «ne me sens pas du tout seul-e» à 10 «me sens tout à fait seul-e»). Prises isolément, ces situations ne sont pas dans tous les cas défavorables. Lorsqu'elles se cumulent, elles peuvent néanmoins constituer un sérieux risque d'isolement social. De fait, seul 2% de la population cumule un réseau restreint, un manque de soutien et un sentiment de solitude.

Les groupes de population déjà précarisés sont les plus exposés

Le risque d'isolement ne touche pas toute la population de la même manière. Il est régulièrement plus important parmi les groupes déjà connus pour être davantage exposés à d'autres difficultés sociales comme la pauvreté ou le chômage, d'où un risque de cumuler des difficultés. C'est plus particulièrement le cas des groupes suivants:

- les personnes dont la santé est moyenne à très mauvaise (34% contre 22% dans l'ensemble de la population sont concernées par un réseau social restreint et 23% contre 13% expriment un sentiment de solitude),
- les personnes vivant seules (jusqu'à 64 ans, elles sont 27% à ressentir la solitude et au-delà de cet âge, 38% ont de plus un réseau social restreint),
- les personnes âgées (leur réseau social est clairement plus souvent restreint en particulier au-delà de 75 ans; entre 65 et 74 ans, on observe en plus un manque de soutien),
- les personnes de nationalité étrangère (28% ont un réseau social restreint et 17% font état de solitude),
- les personnes n'ayant pas poursuivi d'études au-delà de la scolarité obligatoire (elles souffrent surtout d'un réseau social restreint mais bénéficient par contre d'un soutien meilleur que les personnes mieux formées),
- les femmes (elles semblent légèrement désavantagées par rapport aux hommes sur le plan du réseau social et de la solitude (24% et 15%) mais bénéficient par contre d'un meilleur soutien de la part de leur entourage hors ménage).

Les personnes élevant seules des enfants ou celles au chômage semblent également plus exposées, en particulier à la solitude dont font état 31% des personnes élevant seules des enfants, mais les données ne permettent pas de le confirmer avec la précision statistique voulue. D'une manière générale, les désavantages portent surtout sur la taille du réseau social et sur le sentiment de solitude. Le manque de soutien, quant à lui, semble moins souvent s'ajouter à la liste des difficultés que ces diverses catégories de population rencontrent de manière plus fréquente que l'ensemble de la population suisse.

Des risques qui perdurent dans le temps

L'analyse de l'évolution de l'isolement social dans le temps (2001–2003) montre que la part de personnes confrontées de manière récurrente au risque d'isolement varie entre 5 et 17% de la population selon l'indicateur considéré. Plus précisément, 11% de la population avait un réseau social restreint en 2001 comme en 2003, 17% ne disposait que d'un faible soutien social ces deux années et 5% ressentait de la solitude en 2001 comme en 2003. L'analyse identifie pratiquement les mêmes groupes de population comme étant particulièrement défavorisés également sur la durée. Ces personnes courent alors le risque de voir leurs difficultés s'alimenter les unes les autres et s'étendre à d'autres domaines de leur existence.

L'argent ne fait pas les réseaux sociaux mais il y contribue

La classe de revenu a également un lien significatif avec le risque d'isolement: ce risque est le plus élevé quand le revenu est bas. Ce lien ne concerne, ici encore, que la taille des réseaux et le sentiment de solitude: la part de personnes avec un réseau social restreint augmente jusqu'à atteindre 30% parmi les 20% de personnes disposant des revenus les plus faibles; de même pour le sentiment de solitude qui atteint 18% pour cette même tranche de revenu. Le rôle du revenu s'explique sans doute en partie par les opportunités de rencontre qu'il permet et l'entretien de bonnes relations qu'il favorise. Le lien entre isolement et revenu persiste dans le temps mais de manière moins perceptible qu'en un moment donné.

Ces constats confirment que faiblesse de revenus et risques temporaires et durables d'isolement social sont liés. Les ressources que les personnes concernées peuvent mobiliser pour améliorer leur situation s'en trouvent d'autant réduites. La lutte contre l'isolement social passe donc en partie par la lutte contre la pauvreté, et vice-versa. Elle ne saurait pourtant se limiter à cela, le revenu n'étant pas le seul facteur impliqué dans ce phénomène.

Des enjeux institutionnels de différente nature

L'intérêt politique et communautaire pour cette question de l'isolement social est multiple. Outre les enjeux de cohésion sociale et de prospérité commune inscrits dans la Constitution fédérale, l'impact de l'isolement sur le budget social (toutes assurances et aides confondues) ne doit pas être négligé. Non seulement l'isolement peut amplifier certaines difficultés (comme celle de retrouver un emploi et augmenter dans ce cas la facture de l'assurance-chômage), mais il génère aussi directement certains coûts (p.ex. les frais de l'assurance-accident quand une personne à faible mobilité vivant seule tombe en essayant de saisir un objet placé hors de sa portée). Il nécessite également la mise en place ou le subventionnement de structures destinées à remplacer des anciennes solidarités familiales ou de voisinage qui permettaient, par exemple, de prodiguer des soins à domicile à une personne convalescente.

Plus directement, cette étude entend fournir des informations utiles à l'élaboration des politiques sociales concernées par la question de l'intégration des populations confrontées à différentes difficultés. Les pratiques d'accompagnement de l'aide sociale, de l'assurance-chômage ou de l'assurance-invalidité sont ici visées, de même que toute la politique de soutien aux activités et acteurs de terrain qui oeuvrent directement, en particulier, en faveur de la jeunesse, des migrants et migrantes, des personnes âgées ou de celles atteintes dans leur santé.

Publication:

Intégration et réseaux sociaux. Déterminants de l'isolement social en Suisse. OFS, Neuchâtel, 2006. Publication en français avec résumé en allemand et en italien. Fr. 8.– (hors TVA). Numéro de commande 526-0300, order@bfs.admin.ch ou 032 713 60 60. Version pdf disponible sous www.statistique.admin.ch → thème 20 → qualité de vie → publications.

Proportion de personnes connaissant une situation défavorable parmi les groupes les plus exposés au risque d'isolement social, 2003, % de la population âgée de 14 ans et plus

	Réseau social restreint	Soutien social faible	Sentiment de solitude
Population totale	22%	30%	13%
Personnes dont la santé est moyenne à très mauvaise	34% *	35%	23% *
Personnes vivant seules			
- jusqu'à 64 ans	24%	27%	27% *
- 65 ans ou plus	38% *	30%	24% *
Personnes âgées			
- 65-74 ans	29% *	38% *	12%
- 75 ans et plus	38% *	33%	16%
Personnes de nationalité étrangère	28% *	29%	17%
Personnes n'ayant pas poursuivi d'études au-delà de la scolarité obligatoire	29% *	26% *	15%
Femmes	24%	26% *	15%
Personnes élevant seules des enfants	27%	26%	31% *
Personnes au chômage ¹	26%	23%	25% *
Personnes à faibles revenus			
- 1 ^{er} quintile (20% des revenus les plus bas)	30% *	29%	18% *
- 2 ^e quintile (20% juste au dessus)	26%	31%	13%

* Différence statistiquement significative par rapport à la valeur pour la population totale (intervalle de confiance à 95%)

¹ Les chiffres de ce groupe reposent sur moins de 30 observations.

Source: Panel suisse de ménages

Pascale Gazareth et
Caterina Modetta, OFS

Quelques publications de la Section de la sécurité sociale

Forte augmentation des dépenses sociales depuis 2001. Analyse spéciale des Comptes globaux de la protection sociale. OFS, Neuchâtel, 2006

Les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) sont une statistique de synthèse qui renseigne sur les dépenses et le financement de la protection sociale. Cette publication met l'accent sur la progression accrue des dépenses sociales observées entre 2001 et 2003. La structure des CGPS permet de chercher les causes de cette augmentation en retraçant l'évolution des composantes institutionnelles, économiques et fonctionnelles de prestations sociales pendant ces trois ans.

Traitement des données: Office fédéral de la statistique
Renseignements: Véronique Gosteli, OFS, tél. 032 713 66 37
E-mail: veronique.gosteli@bfs.admin.ch
Prix: Fr. 6.–, N° de commande: 300-0602

Les comptes globaux de la protection sociale – Résultats 2003 – estimations 2004. OFS, Neuchâtel, 2006

Les résultats 2003 et les estimations pour 2004 des comptes globaux de la protection sociale sont présentés dans ce dépliant destiné aussi bien aux spécialistes en manque de temps qu'aux néophytes en la matière. Concrètement, les Comptes globaux donnent un aperçu détaillé des finances de la protection sociale en Suisse et permettent des comparaisons au niveau international. Ils mettent en évidence les domaines dans lesquels sont affectées les dépenses (vieillesse, santé, famille, exclusion sociale, etc) et montrent d'où proviennent les moyens de financement de la protection sociale.

Cette publication peut être obtenue gratuitement auprès de l'OFS.

Traitement des données: Office fédéral de la statistique
Renseignements: Véronique Gosteli, OFS, tél. 032 713 66 37
E-mail: veronique.gosteli@bfs.admin.ch
N° de commande: 585-0400

La statistique suisse de l'aide sociale 2004, Premiers résultats nationaux. OFS, Neuchâtel, 2006

Les premiers résultats de la statistique suisse de l'aide sociale dressent un tableau de la situation en Suisse: nombre de bénéficiaires de prestations sociales par canton, taux cantonaux d'aide sociale, composition des ménages, âge et état civil des bénéficiaires et durée de la perception de l'aide sociale sont les principaux résultats présentés dans cette publication. De plus, le système des prestations sociales sous condition de ressources y est décrit mettant en évidence les grandes différences existantes entre les cantons.

Traitement des données: Office fédéral de la statistique
Renseignements: Tom Priester, OFS, tél. 032 713 64 75
E-mail: thomas.priester@bfs.admin.ch, N° de commande: 767-0600

Statistique suisse de l'aide sociale. Premiers résultats nationaux, OFS, Neuchâtel, 2006

Dans ce dépliant, élaboré pour un large public, l'OFS présente les résultats les plus importants pour la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale. On y explique les principaux indicateurs, leur signification et on détaille les résultats en fonction de l'âge, du sexe, de la nationalité, de l'état civil ou encore de la formation des bénéficiaires. Cette publication peut être obtenue gratuitement auprès de l'OFS.

Traitement des données: Office fédéral de la statistique

Renseignements: Tom Priester, OFS, tél. 032 713 64 75

E-mail: thomas.priester@bfs.admin.ch

N° de commande: 758-0600

Statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale. Pondération des communes 2004, BFS, Neuchâtel, 2006

La statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale fournit des résultats pour tous les cantons pour la première fois en 2004. Cette statistique est basée sur un échantillon de communes sélectionnées en 1999. L'échantillon est exhaustif dans certains cantons et non-exhaustif dans d'autres. Etant prévu pour durer plusieurs années, l'échantillon est touché par des morcellements et fusions de communes. Les données relevées en 2004 concernent donc des communes qui ne correspondent plus toujours exactement aux communes sélectionnées en 1999. Cette particularité est traitée à l'aide de la méthode généralisée du partage des poids. Les poids ainsi construits sont ensuite adaptés pour tenir compte de la non-réponse et d'un calage sur des tailles de populations connues. Des difficultés d'estimations sont détectées dans les cantons avec un faible taux de réponse, les cantons avec une grande modification de la liste des communes ou encore les cantons avec un bon taux de réponse global mais de la non-réponse dans quelques grandes communes.

Traitement des données: Office fédéral de la statistique

Renseignements: Anne Renaud, OFS tél. 032 713 62 65

E-mail: anne.renaud@bfs.admin.ch

N° de commande: 338-0039

Les prestations sociales sous condition de ressources en Suisse. Aperçu des prestations cantonales 2002 (paru en allemand uniquement), OFS, Neuchâtel, 2005

En plus de l'aide sociale, il existe dans les 26 cantons suisses toute une série de prestations sous condition de ressources, qui sont versées lorsqu'il est avéré qu'une personne ou un ménage a besoin de ressources financières supplémentaires pour assurer sa propre subsistance. Ces prestations sont une composante importante du système de protection sociale.

Ce rapport a été établi sur la base de l'inventaire des prestations sociales sous condition de ressources, état au 1.1.2002, qui a été dressé par l'OFS. Reprenant les rubriques dudit inventaire, il présente les différentes catégories de prestations et donne des informations sur les dispositions cantonales qui en régissent l'octroi, sur leur montant et leur mode de calcul.

Il ressort de cette étude que, dans le domaine des prestations sous condition de ressources, la situation est très hétérogène selon les cantons et que chaque prestation est elle-même réglementée de manière très diverse.

Renseignements: Silvia Hofer, OFS tél. 032 713 63 14

E-mail: silvia.hofer@bfs.admin.ch,

Prix: Fr. 32.-, N° de commande: 746-0200

L'Inventaire des prestations sociales sous condition de ressources se présente également sous forme de CD-ROM, qui peut être commandé à l'OFS. Il est également publié en ligne sur le portail web de l'OFS: www.socialsecurity-stat.admin.ch

Traitement des données: Laube & Klein, CSIAS et OFS

Renseignements: Silvia Hofer, OFS tél. 032 713 63 14

E-mail: silvia.hofer@bfs.admin.ch

Prix: Fr. 20.-, N° de commande 580-0200-01

Commandes et autres informations:

Sauf mention contraire, toutes les publications qui sont mentionnées peuvent être commandées à l'OFS. Tél. 032 713 60 60; fax: 032 713 60 61 ou

e-mail: order@bfs.admin.ch

Site Internet de l'OFS: www.statistique.admin.ch

Quelques publications de l'OFS

Données sociales – Suisse, Intégration et réseaux sociaux. Déterminants de l'isolement social en Suisse, OFS, Neuchâtel, 2006

Quelle est la situation de l'isolement social en Suisse? Les groupes sociaux confrontés au risque d'isolement sont-ils les mêmes que ceux connus pour être particulièrement exposés à d'autres difficultés sociales? Des liens entre diverses catégories sociodémographiques étudiées et l'isolement social existent-ils aussi dans une perspective dynamique, expliquant ainsi en partie les processus d'isolement?

C'est à ce type de questions que la présente étude entend amener quelques éléments de réponse. Elle présente d'abord un état des lieux de la situation en Suisse sur la base d'un choix d'indicateurs couvrant la structure et la qualité des réseaux dans lesquels s'inscrivent les individus. Après avoir identifié les principaux groupes à risque, le poids spécifique du revenu parmi d'autres déterminants de l'isolement est étudié.

La dynamique de l'isolement clôt l'analyse. Elle vise à mesurer l'évolution de l'isolement social dans le temps, en examinant le poids spécifique du revenu, parmi d'autres facteurs, comme élément explicatif de cette évolution.

La série «Données sociales – Suisse» a pour but de mesurer, de décrire et d'analyser l'état ainsi que l'évolution des conditions de vie de la population. L'inégalité des conditions d'existence entre les différents groupes de population constitue l'intérêt central des publications de cette série. Un monitoring social régulier et exhaustif fournit ainsi des informations précieuses permettant de renseigner le grand public intéressé et de faciliter la prise de décision en matière de politique sociale.

Auteurs: Pascale Gazareth, Caterina Modetta

OFS, Statistique de la Suisse

Neuchâtel 2006, 50 pages, Fr. 8.–

N° 526-0300, ISBN: 3-303-20013-0

Lire et calculer au quotidien. Compétences des adultes en Suisse

«Adult Literacy and Lifeskills» (ALL) est une enquête internationale sur les compétences des adultes. Cette enquête a mesuré les performances de la population adulte de six pays dans les domaines de la littératie de textes suivis et la littératie de textes schématisés, deux compétences de compréhension de texte liées à la lecture, la numératie, une compétence de manipulation des quantités liée au calcul, et la résolution de problème, une compétence qui fait appel au raisonnement analytique. En Suisse, 5200 personnes ont été interrogées en 2003. Sur le plan international leurs performances sont inégales: très bonnes en numératie, bonnes en résolution de problème mais moyennes dans les deux domaines de littératie. A l'intérieur de la Suisse, les différences entre régions linguistiques sont petites, même si quelques-unes sont significatives. La Suisse alémanique fait plutôt mieux que les autres, en numératie surtout. La formation initiale, la formation des parents, l'âge, le fait d'être homme ou femme, le fait d'être né en Suisse ou

non, le fait d'avoir ou non la langue du test pour langue principale, déterminent ensemble jusqu'au tiers de la variation des performances, avec quelques différences entre domaines de tests et régions linguistiques. Les femmes ont réalisé, plus particulièrement en Suisse, des performances en moyenne inférieures à celles des hommes. Une formation moins développée et une moindre valorisation professionnelle peuvent l'expliquer. Les immigrés, qui constituent le 26% de la population de l'enquête, réalisent en général des performances inférieures à la moyenne. Cependant beaucoup d'entre eux sont capables de converser dans une plus grande variété de langues que les gens nés en Suisse, une faculté de plus en plus utile. En plus de ces quelques points évoqués, l'étude nous renseigne sur de nombreux aspects des compétences des adultes, chez eux ou au travail, et nous montre dans quelle mesure on peut les relier, par exemple, à l'usage des ordinateurs et l'exploitation de l'Internet, voire à la santé.

Auteur(s): Philipp Notter et al.

OFS, Neuchâtel 2006, 106 pages, Fr. 30.–

N° 773-0300, ISBN: 3-303-15377-9

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

<i>Moyen de diffusion</i>	<i>N° à composer</i>
Service de renseignements individuels	032 713 60 11 info@bfs.admin.ch
L'OFS sur Internet	www.statistique.admin.ch
Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents	www.news-stat.admin.ch
Publications: information approfondie (certaines sont disponibles sur disquette/CD-Rom)	032 713 60 60 order@bfs.admin.ch
Banque de données (accessible en ligne)	032 713 60 86 www.statweb.admin.ch

La liste des publications, mise à jour régulièrement, donne davantage de détails sur les divers moyens de diffusion. Elle se trouve sur Internet à l'adresse www.statistique.admin.ch → Actualités → Publications.

Sécurité sociale et assurances

La statistique suisse de l'aide sociale. Les premiers résultats nationaux, dépliant (gratuit), OFS, Neuchâtel 2006, n° de commande 758-0600

Forte augmentation des dépenses sociales depuis 2001, Analyse spéciale des Comptes globaux de la protection sociale, OFS, Neuchâtel 2006, Fr. 6.–, n° de commande 300-0602

Les Comptes globaux de la protection sociale, Résultats 2003 – estimations 2004, dépliant (gratuit), OFS, Neuchâtel 2006, n° de commande 585-0400

Rapport social 2004 du canton de Zurich (en allemand uniquement), OFS, Neuchâtel, 2006, Fr. 30.–, n° de commande 542-0400

Les prestations sociales sous condition de ressources en Suisse – Aperçu des prestations cantonales 2002 (en allemand uniquement), OFS, Neuchâtel 2005, n° de commande 746-0200

info:social

La sécurité sociale dans les faits

Publié par l'Office fédéral de la statistique,
paraît deux à quatre fois par an.

Déjà paru

La sécurité sociale sous l'angle statistique. Faits, développements et interactions, **info:social 6**, novembre 2001, Fr. 12.–, n° de commande: 300-9906

Matthias Niklowitz, Christian Suter, Analyse des problèmes cumulés. Complément à l'étude nationale sur la pauvreté, **info:social 7**, juillet 2002, Fr.12.–, n° de commande: 300-9907

Hanspeter Stamm, Markus Lamprecht, La prévoyance vieillesse analysée à l'aide des données de l'enquête 1998 sur le revenu et la consommation, **info:social 8**, avril 2003, Fr.12.–, n° de commande: 300-9908

Gabrielle Antille, Pascal Candolfi, Jean-Paul Chaze, Yves Flückiger, Un modèle de prévision des cotisations et des prestations de l'assurance vieillesse, **info:social 9**, octobre 2003, Fr.12.–, n° de commande: 300-9909

Les Comptes globaux de la protection sociale, **info:social 10**, octobre 2004, Fr. 12.–, n° de commande: 300-0401

Statistique financière de l'aide sociale, **info:social 11**, juin 2005, Fr. 12.–, n° de commande 300-0501

Les prestations sociales sous condition de ressources en Suisse. Aperçu des prestations cantonales 2002, **info:social 12**, 2006, Fr. 12.–, n° de commande 300-0601

Prochainement dans info:social

Aide cantonale au logement et aux chômeurs. Critères de délimitation pour la statistique de l'aide sociale et l'inventaire des prestations sociales sous condition de ressources

N° de commande

300-0603

Commandes

tél.: 032 713 60 60

fax: 032 713 60 61

e-mail: order@bfs.admin.ch

Prix

12 francs (TVA excl.)

ISBN 3-303-13081-7

